Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6

Montreux, le 9 février 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

Photo Doris Vogt

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Les médias avec ou contre l'école? 134
RUBRIQUE ROMANDE
La chronique du groupe de réflexion 135
Comité central 135
Radio et télévision éducatives 137
VAUD
Réforme scolaire vaudoise 138
Billet du président 138
Traitements, 2e semestre 139
Qui sont les membres SPV? 141
Traitements 141
AVEPS 141
Recyclage 142
GENÈVE
L'école des autres 143
Contrôle du nucléaire 144
Allemand et culture étrangère 144
NEUCHÂTEL
Mise au point 146
Informations 146
Traitements 1979 147
EP/SPN 148
JURA
Nouveaux responsables au SEJ 149
Assemblée des délégués 150
Les institutrices mariées 151
Salaire 152
AJEPS 152
JURA ET JURA BERNOIS
AJEPS - AEPSJB?? 153
JURA BERNOIS
Congrès SPR 153
Du vrai côté de la vie 153
FRIBOURG
Comité cantonal 156
Congrès SPR 156
L'enseignement supérieur aux USA (II) 156
VALAIS
Comité cantonal 157
Exposition artistes enseignants 158
DIVERS
Centre d'information 159
Service de placements 159
Emissions TV «Ouvertures» 159

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Les médias avec ou contre l'école?

C'est sous ce titre que l'émission «Portes ouvertes sur l'école» proposait en janvier dernier deux émissions-débats aux auditeurs du deuxième programme romand.

Dès les premiers échanges, on s'est rendu compte qu'il était stérile d'opposer en terme de concurrence l'école et les médias. Les journaux, la radio et surtout la télévision font indiscutablement partie du complexe éducatif. S'il n'est pas question que les médias se substituent au maître, il convient cependant de reconnaître que le rôle de ce dernier a changé ces vingt dernières années. Il a perdu, dans une large mesure, son monopole d'information et par conséquent il doit s'adapter aux connaissances et informations de toute nature acquises par les enfants en dehors du système scolaire. Le rapport du dernier Congrès SPR est explicite à ce propos: pour l'enseignant il s'agit de s'adapter ou de risquer l'artificiel. Mais aussi, face à cette avalanche de messages de qualité très différente, de développer chez l'enfant et l'adolescent une attitude critique et les moyens nécessaires à lutter contre les conditionnements que véhiculent une foule d'émissions. Depuis bien des années, la SPR et ses sections se préoccupent de ces problèmes: rapport de congrès, séminaires de Chexbres, congrès culturel vaudois, congrès internationaux, articles dans l'«Educateur» et plus récemment participation au sein des organes de radio et de télévision éducatives dont les efforts vont précisément dans ce sens.

Lors de ces deux émissions, les parents ont surtout évoqué la télévision. C'est normal. Elle constitue souvent, au sein de la famille, un problème éducatif que les parents ont quelque difficulté à résoudre! Mais ces mêmes parents ont également estimé que l'école ne prêtait pas suffisamment d'attention et de temps à l'éducation aux médias. Bien! Mais est-ce là vraiment l'opinion la plus répandue? Ces déclarations témoignent au moins d'une certaine évolution dont on peut se féliciter dans la mesure où elles reconnaissent à l'école des compétences plus larges dans le phénomène éducatif.

Mais encore faudra-t-il donner aux maîtres les moyens de réaliser cette tâche, à savoir du temps, une bonne formation et l'équipement technique nécessaire. A commencer par les installations vidéo que l'école primaire attend encore.

C'est dans cette perspective que travaille votre association professionnelle.

F. Bourquin

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Une institution de gardiennage

Dans une précédente chronique (*Une entreprise de gaspillage,* «Educateur N° 2 du 12 janvier 1979), nous laissions entendre que l'école, en dernier ressort, n'apprenait peut-être pas à nos enfants autant de choses qu'il est admis de le croire. D'une part, la quasi-totalité des occupations des adultes (et aussi des plus jeunes) ne doit rien à un apprentissage de type scolaire. D'autre part, même des activités comme la lecture et l'écriture, telles qu'elles sont pratiquées à l'école, ne sont pas totalement à l'origine de la lecture ou de l'écriture pratiquée par l'adulte.

Bien entendu, l'école a fourni des rudiments, nous ne le contestons pas. En outre, de plus en plus nombreux sont les maîtres qui savent intéresser leurs élèves; et qui, par un style pédagogique particulier sont à même de leur apporter autre chose, bien plus que le plan d'études. Car il est clair (mais l'est-ce pour tout le monde?) que l'apport de l'école ne saurait se réduire au seul aspect quantitatif des notions du programme. Et pourtant, tout se passe comme si!... les notes sont là pour nous le rappeler.

La trop célèbre formule de Louis Armand, «apprendre à apprendre», si elle a été citée et prononcée des centaines de milliers de fois, au niveau des plus hautes instances politiques ou universitaires, jusqu'aux plus obscures des salles des maîtres, tarde quelque peu à être mise en pratique. Le serait-elle que s'ouvriraient toutes grandes les portes de l'autodidactisme, possible dès le plus jeune âge croyons-nous. Or, l'autodidactisme, qu'on le veuille ou non, est et sera toujours la meilleure manière d'apprendre, sinon l'unique. Il suffit de regarder faire et d'essayer tout seul pour accomplir n'importe quel travail manuel: ceux qui construisent eux-mêmes leur maison n'ont eu besoin d'aucune école pour cela. Il suffit de savoir lire pour maîtriser n'importe quel savoir. Bien évidemment, et bien malheureusement, l'autodidactisme n'a pas sa place dans les écoles. Il y est même fort mal vu. Et pourtant il n'exclut pas le recours à un conseiller, à un guide, à un modèle.

Au contraire, et en dépit d'une modernisation apparente (actualisation et autres harmonisations pas toujours consonnantes), l'école persiste (et persistera, nous le craignons) dans des activités trop souvent stériles. Les exemples sont tellement nombreux, que nous nous contenterons de relever les plus flagrants, dans le domaine du français. Premier exemple: la dictée, qui se porte toujours très bien. Quand donc les chercheurs de la FACPSE ou de l'IRDP se décideront-ils à démontrer «scientifiquement» la totale inutilité de cet exercice? Deuxième exemple: les exercices dits lacunaires, dont la cote est en hausse exponentielle. Rien là d'autre, pourtant, que de petites devinettes ennuyeuses. Troisième exemple, en descendant dans le détail: les exercices de vocabulaire portant sur les «contraires», pudiquement nommés «opposés» pour la circonstance, avec leur cortège de contresens et d'affronts à la logique. Vous apprendrez avec profit que le «contraire» d'un ciel gris est un ciel ensoleillé (sic) et que le «contraire» d'une pomme verte est une pomme mûre, comme s'il n'y avait pas de pommes vertes qui soient mûres. (Et l'enfant qui répondit, fort logiquement «une pomme pas mûre» se vit-il compter une «faute»!)

Dix mille heures. Entre six et quinze ans, l'élève genevois passe plus de dix mille heures sur les bancs d'une classe, dont plus de six mille à l'école primaire. Il faut y ajouter un nombre d'heures difficile à estimer consacré au travail à domicile, pénitence extrêmement vivace. Quand on pense à ce qu'il est possible d'apprendre en une heure sur un sujet qui nous intéresse, on reste ébahi devant l'immense savoir supposé de nos écoliers à l'issue de leur fréquentation scolaire! Comment se fait-il alors qu'ils soient si peu instruits? et que ce qu'ils savent, pour les trois quarts ait été appris hors de l'école?

(Suite p. 136)

Comité central SPR

Réuni en session les 19 et 20 janvier 1979 à Lausanne sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro, le comité central SPR a salué la présence de trois nouveaux membres: Myriam Sapin et Danielle Corboud (SPF) et Jacques Paroz, président de la SEJB.

Mathématique

En plus de la procédure d'évaluation du nouveau programme et des moyens d'enseignement relatifs à la mathématique, 3e année, procédure gérée par l'IRDP, la SPR a demandé et obtenu que l'on prenne en compte les réactions collectives des collègues concernés. Les sections sont donc invitées à former des groupes susceptibles de récolter ces avis.

Le rapport de la sous-commission de mathématique de CIRCE III (7, 8 et 9e années) fera l'objet d'une publication dans un prochain numéro de l'«Educateur».

Maîtresses de couture et d'économie familiale

Pour répondre aux besoins spécifiques de ces maîtresses de disciplines spéciales, le comité central a décidé d'organiser deux «forums» à leur intention. Ces réunions permettront un premier contact entre les maîtresses des différents cantons ainsi que la définition de thèmes d'études ultérieures.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale. Toutes les intéressées seront les bienvenues à Lausanne, Hôtel de la Navigation, Ouchy, aux dates suivantes:

28 février 1979: maîtresses d'économie familiale;
7 mars 1979: maîtresses de travaux à l'aiguille.

Ces dix mille heures sont tellement importantes qu'il ne peut en être distrait une seule. Certes, dans le secondaire, il arrive qu'on «libère» les élèves. Dans le primaire, pas question. Une seule demi-journée perdue, et ce serait donc la catastrophe pour les chers petits? Ils pourraient manquer, horreur! une dictée, ou un exercice à trous sur les contraires? Aussi, si le maître est malade, ou bien au service militaire, fait-on appel sur-le-champ à son substitut anonyme et toujours prêt à prendre la relève: le remplaçant. L'entreprise scolaire, telle un haut-fourneau du savoir, ne saurait interrompre son indispensable continuité. Par qui remplace-t-on un pasteur, un mécanicien, un médecin, un gardien de prison malade? Pas besoin de répondre: l'instituteur est le seul à pouvoir être remplacé par n'importe qui, sauf par un homme ou une femme du métier! Le système des remplacements porte atteinte au sérieux de l'institution scolaire dans son aspect pédagogique, théoriquement si important (mais celle-ci ne semble pas s'en rendre compte), puisqu'il signifie implicitement que ce qu'y font les élèves importe peu, pourvu qu'ils y soient présents. Il n'est pas exagéré de dire que le rôle premier de l'école, c'est d'être une institution de gardiennage, et secondement une institution d'enseignement **(à suivre)**.

José Jaecklé,
du Groupe de réflexion

N. B. LES ARTICLES DE CETTE CHRONIQUE N'ENGAGENT PAS LA RESPONSABILITÉ DU COMITÉ CENTRAL SPR

Congrès

La fin du Congrès SPR 1978 se tiendra à Fribourg le 17 mars 1979 à 14 h. 30 en l'aula de l'Université.

Les résolutions non encore votées feront l'objet de ce deuxième débat.

Le comité central souhaite que tous ceux qui ont participé aux travaux de la première session se retrouvent une nouvelle fois. Même souhait à l'égard de ceux qui n'avaient pas pu prendre part aux travaux du mois de novembre dernier.

Commission «Statut et finances»

Conformément à une demande faite en son temps à l'assemblée des délégués d'une part et aux suites à donner aux résolutions du Congrès 1978, le comité central décide la création d'une nouvelle commission dont les attributions seront les suivantes (données à titre indicatif):

Aspects financiers: analyse et statistique des traitements, relations salaire-impôt, comparaisons avec la fonction publique et le secteur privé, méthode de détermination des traitements et prestations sociales, etc.

Aspect juridique, condition de travail: relations avec la Constitution, les droits de l'homme, les droits politiques. Horaire de travail et durée. Caractéristiques négatives de la profession, risque du métier, revalorisation morale de la profession.

Constitution fédérale

Par l'entremise de la Commission fédérale pour la jeunesse, notre association est consultée sur le nouveau projet de Constitution fédérale et notamment quant aux articles touchant à l'éducation et à l'école.

Après avoir donné un préavis favorable quant à l'opportunité de répondre à cette consultation comme à celle organisée par l'Association faîtière des enseignants suisses (CASE = KOSLO), le comité central se prononcera sur le fond d'un certain nombre d'articles dans le courant des mois de février ou mars.

«Educateur»

La démission de notre collègue Jean-Claude Badoux de la rédaction des numéros à caractère pédagogique de notre revue permet au comité central de reposer un certain nombre de problèmes de fond relatifs à notre journal.

L'augmentation constante du volume d'une part, les nécessités d'améliorer encore l'information de l'ensemble de nos collègues de Suisse romande face, notamment, à une accélération des processus de décision d'autre part ont incité le bureau à présenter, quant au principe, une nouvelle formule. A cela, il convient d'ajouter que la charge pesant sur les rédacteurs devient de moins en moins compatible avec les principes syndicaux que défend notre association faîtière, sans parler des quelque quarante week-ends sérieusement hypothéqués par les besoins de la rédaction. Il convient, à ce propos, de rappeler que les deux rédacteurs ne bénéficient d'**aucune décharge** pour accomplir leur mandat. En bref, le bureau pose, une nouvelle fois, la question de la création d'un poste permanent pour la rédaction de l'«Educateur». Budget à l'appui, le trésorier de la SPR peut estimer le coût de l'opération à Fr. 12.— par abonnement.

De la discussion qui suivit — fort longue et intéressante — on retiendra que les besoins ne sont pas mis en cause, mais que l'opportunité du moment l'est davantage, la majorité des sections ayant des problèmes à résoudre quant à l'engagement de leur(s) responsable(s).

Dans un premier temps, une information sera progressivement donnée par le canal des sections et le problème sera ensuite repris à moyen terme. Pour l'immédiat, il s'agira de remplacer notre collègue Badoux et cela sera l'affaire de la prochaine assemblée des délégués.

Coordination

En ce qui concerne **la composition des sous-commissions de CIRCE III,** la SPR réaffirme clairement son intention d'être représentée. Un représentant primaire et un représentant secondaire par canton devront être désignés conjointement par les départements et les associations concernées.

A propos **des groupes de références cantonaux en matière de classes à plusieurs degrés ou cours multiples,** le comité central, à l'unanimité, soutient le SAE-SPN dans les difficultés qu'il rencontre pour la composition du groupe neuchâtelois (répartition des sièges entre le SAE-SPN et le VPOD-SNEPP selon la politique en vigueur pour toutes les commissions neuchâteloises officielles). Le SAE-SPN conteste cette répartition, ces groupes ayant été créés à la demande exclusive de la SPR. La SPR interviendra au niveau du principe auprès du département neuchâtelois.

Notre collègue Marc Marelli ayant été nommé délégué pédagogique auprès de la radio, il convient de le remplacer dans deux organismes: à **la Commission romande de radio et télévision éducatives,** cela sera l'affaire de Marie Joseph Solioz (SPVal) et au Conseil de direction de l'IRDP, par Charles Jaccard (SPV).

Divers

Ce point de l'ordre du jour permet au comité central d'évoquer les problèmes suivants:

— mise au concours à la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) d'un poste de secrétaire général-adjoint;
— intervention commune CARESP-SPR pour lutter contre la diminution des crédits accordés à l'IRDP;
— les possibilités d'ouverture vers la télévision;
— les contacts avec l'association des logopédistes;

FB

Radio et télévision éducatives

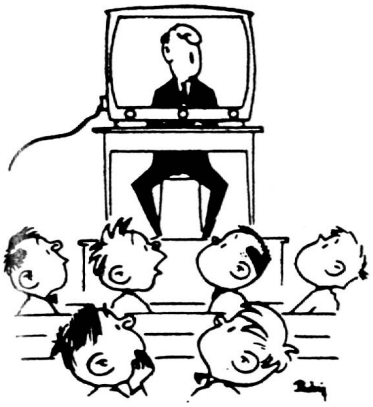

Radio

La commission de production s'est récemment préoccupée de la grille des émissions de radio éducative pour le deuxième trimestre 1979. Signalons à ce propos quelques «nouveautés»:

- **la musique au service des activités d'éveil** dont la diffusion, il est vrai, a déjà commencé ce trimestre mais qui sera poursuivie. Cette série d'émissions tente d'assurer la liaison entre la musique et le jeu, de favoriser la coordination des mouvements et l'approche de la motricité fine. Emission pour les petits;
- **folklore**, une série de Gaby Marchand destinée aux 6-10 ans comprenant des contines illustrées de chansons sur les animaux, les maisons, l'eau et le ciel. Diffusion les 21 mars, 2 mai, 30 mai et 27 juin 1979.

N'oubliez pas collègues que vous pouvez en tous temps vous exprimer sur ces émissions, leurs qualités ou leurs défauts, les possibilités d'utilisation, etc. Il vous suffit de prendre contact avec le commissaire cantonal dont la liste a paru dans le N° 2/79 de l'«Educateur» en pages 30 et 31. Si vous préférez, vous pouvez également écrire au soussigné qui transmettra.

DEUX APPELS

La radio va tenter de créer deux «nouvelles» émissions dans ce cadre. L'une en histoire (fiction historique à propos d'un grand personnage du style interview ou «la radio était là».

Il s'agit en fait de partir de documents et de créer un scénario, la radio se préoccupant de la dramatisation. L'autre consisterait en une série de présentations d'instruments pour les faire découvrir aux enfants.

Tous les enseignants intéressés par ces deux sujets et qui souhaiteraient collaborer avec la radio (rétribution à la clé) sont priés de se faire connaître par les canaux mentionnés plus haut.

«LA COURTE ÉCHELLE»

Nous avons déjà évoqué rapidement cette émission dans notre article précédent. Rappelons le principe: mettre à la disposition des enfants et adolescents, dans le cadre notamment de l'Année de l'enfance, une ligne téléphonique ouverte (021 / 33 33 00) le mercredi après-midi de 14 h. à 18 h. pour leur permettre de s'exprimer et de confier leurs problèmes à une assistante sociale. Dans les cas graves et avec l'accord de l'intéressé, on peut avoir recours à un des organes compétents en matière de jeunesse en difficulté. Les cas les plus révélateurs seront signalés sur l'antenne (discrétion assurée, les appels téléphoniques ne sont pas destinés à l'antenne) le mercredi, 2e programme romand, 14 h. 45.

Il ne s'agit en aucun cas d'utiliser les enfants pour un quelconque «spectacle radiophonique», mais véritablement de les aider.

Pour se faire connaître des enfants, les responsables de l'émission ont fait dessiner un auto-collant que nous vous présentons ci-dessous:

Cet auto-collant peut être obtenu gratuitement à l'adresse suivante:

Mme Véra Florence
«Réalités»
Radio suisse romande
1010 LAUSANNE

Télévision éducative, évaluation

Deux démarches visant à l'évaluation globale du système de télévision éducative (émissions, moyens de réception, formation des enseignants, possibilités d'utilisation, etc.) seront prochainement entreprises.

FB

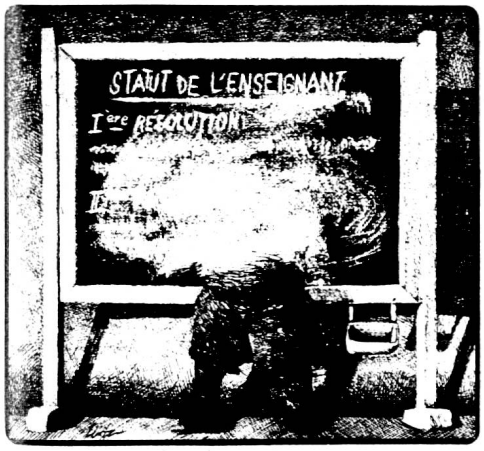

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

RÉFORME SCOLAIRE VAUDOISE

Au terme de son examen du «Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise, l'état des travaux et les intentions du gouvernement», le Comité cantonal constate que celui-ci présente une hypothèse, qualifiée de privilégiée, aux termes de laquelle la nouvelle structure de l'école vaudoise serait la suivante:

— 2 ans d'école enfantine facultative pour les élèves;
— 4 ans d'école primaire pour tous;
— 2 ans de cycle d'observation en classes hétérogènes avec des niveaux pour le français, les mathématiques et l'allemand en 6e;
— 3 ans d'école dans des sections gymnasiales, moyenne et pratique qui constitueraient ensemble le degré secondaire.

* * *

Le Comité cantonal rappelle que la politique de la Société pédagogique vaudoise en la matière, donc la sienne, est définie par les résolutions votées en 1975 par le Congrès de Pully. Celle ayant trait aux structures a la teneur suivante:

1. Les communes mettent obligatoirement sur pied des écoles enfantines de deux ans. L'école enfantine est facultative pour les élèves.
2. Le dépistage des troubles spécifiques et des cours d'appui, inclus dans l'horaire normal, sont systématiquement organisés dès le début de l'école pour les acquisitions de base: motricité, langage, lecture...
3. Les classes hétérogènes sont maintenues jusqu'à la sixième année comprise.
4. Les élèves et les maîtres des trois dernières années sont réunis dans un même ordre d'enseignement.
5. Pour être adaptés aux exigences de la réforme, les effectifs des classes ne dépasseront pas 24 élèves.
6. Promouvoir un esprit de collaboration entre enseignants par des heures de concertation inscrites au programme.

Ajoutons que d'autre part et précédemment déjà, la sympathie des membres de la SPV pour une orientation des élèves vers les diverses sections des classes terminales, de préférence à l'examen ponctuel actuel, s'était manifestée à plusieurs reprises lors de congrès ou d'assemblée des délégués.

* * *

Faisant le point de la situation, le Comité cantonal constate:

Point 1. La décision est prise et un délai imparti aux communes pour s'adapter.

Point 2. Une commission du CREPS a étudié le problème et s'apprête à déposer son rapport. D'autres études sont en cours au département.

Point 3. Le dernier rapport du Conseil d'Etat est conforme; quelques réserves et une grande vigilance sont cependant nécessaires au sujet de la 6e année.

Point 4. Le rapport donne satisfaction à cette demande.

Point 5. Si l'on peut certainement parler d'une amélioration, cet objectif n'est néanmoins pas encore atteint.

Point 6. Ces heures existent dans les zones pilotes mais non ailleurs sous la forme désirée. Une nouvelle démarche, proposant qu'une commission étudie cet objet, a été effectuée au IVe service.

Orientation des élèves. Le rapport ne présente pas de divergence.

* * *

En résumé, plusieurs observations, restrictions, suggestions du rapport montrent que tout est loin d'être décidé et de se présenter absolument ou définitivement dans une perspective conforme aux vœux de la Société pédagogique vaudoise. Une attention soutenue s'impose et s'imposera donc toujours. Il n'en demeure pas moins que d'une façon générale, et s'agissant de la structure scolaire envisagée en particulier, le comité cantonal se déclare favorable à l'adoption du document précité par le Grand Conseil.

Comité cantonal

LE BILLET DU PRÉSIDENT

Le dernier rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise indiquant l'état des travaux et les intentions du gouvernement paru au début de cette année donne enfin un aperçu de ce que pourrait être la future école de notre canton. J'emploie ici volontairement le conditionnel, car l'avenir de cette institution est désormais entre les mains de nos hommes politiques. Ce projet qui correspond dans les grandes lignes aux résolutions votées lors de notre congrès extraordinaire de Pully de 1975 représente pour la SPV le minimum acceptable en matière de rénovation de notre école et tout contre-projet ou amendement tendant à modifier ce projet de façon restrictive dévaloriserait cette réforme en la transformant en un simple aménagement hors de proportions avec les espoirs nés des expériences de Rolle ou de Vevey. Le comité cantonal reste attentif à l'évolution de la situation maintenant que nous commençons à sortir du tunnel.

Si l'aspect pédagogique inhérant à ces changements de structures retient toute notre attention, il ne faut pas pour autant négliger l'aspect corporatif, syndical qui, lui, cerne plus directement le maître primaire engagé dans cette opération. J'aimerai mettre en lumière ici deux faces, parmi d'autres, de ce problème.

Le rapport du CE prévoit une solution standard dans tous les cas où les effectifs des élèves permettraient de façonner la nouvelle école de manière rationnelle, mais il existe des groupements scolaires qui ne favorisent pas l'implantation des modules prévus. Dans ces cas, le CE prévoit des solutions de rechanges: effectifs restreints ou toute autre solution prise en collaboration avec les autorités locales. J'ose espérer que lors de telles tractations où les conditions locales imposent des solutions originales, le corps enseignant soit consulté. En effet, les maîtres et maîtresses concernés par de tels changements doivent être partie prenante dans la transformation de structure propre à leur région. Aussi c'est à tous ces collègues que je m'adresse en leur demandant de se manifester dès maintenant, afin de participer à la construction de leur école.

La deuxième face que je tiens à éclairer et qui n'apparaît pas dans le rapport est celle du statut horaire de l'enseignant primaire. Je vous rappelle ici la position de la SPV. Les enseignants travaillant avec la même population scolaire doivent avoir le même statut horaire. Il paraît évident d'avoir dans un même degré d'enseignement cette élémentaire justice relative au temps d'enseignement. Il est à souhaiter que cette réforme de structure soit aussi le moment choisi par nos autorités pour supprimer un état de fait qui n'a plus sa raison d'être. Cette réforme doit aussi à mon sens permettre de revoir le temps passé à l'école par l'écolier, car ce qui est possible ailleurs doit l'être aussi ici; ce qui permettrait enfin d'harmoniser les structures avec nos cantons voisins.

Il était bon, je crois, de rappeler quelques-unes des options prises par la SPV en ces temps où l'on semble s'acheminer vers une solution.

Michel Gaudard

Traitements

Ainsi que la presse vous l'a appris, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, avec effet à partir du 1er juillet 1979, de voter une augmentation de 3% des traitements de l'ensemble des fonctions publiques cantonales, conseillers d'Etat, juges cantonaux, présidents de tribunaux, professeurs de l'Université, etc. compris. L'indice des prix à la consommation pris en considération restant le même, il s'agit d'une amélioration de la valeur réelle de la rémunération. Son minimum a été fixé à Fr. 700.—. L'aménagement de Fr. 1000.— à Fr. 1200.— de la prime annuelle déjà décidé par le Conseil d'Etat n'est évidemment pas remis en cause.

* * *

De l'exposé des motifs particulièrement intéressant adressé aux députés, nous avons extrait divers passages et les avons sous-titrés à votre intention.

IMPORTANCE DE LA POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale est un chapitre important de la gestion de l'Etat. Les dépenses pour les autorités et le personnel représentent en effet le 43,51% du budget. L'Etat est aussi un des plus gros employeurs du canton, puisqu'il occupe, personnel enseignant et personnel soignant compris, quelque 15000 personnes. Enfin, la qualité des services de l'administration est essentielle pour l'ensemble de la population.

SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

La politique salariale de l'Etat est influencée par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la situation économique générale. En période d'inflation ou de surchauffe, elle exige que la priorité soit donnée au maintien du pouvoir d'achat. D'ailleurs la loi vaudoise sur le statut général des fonctions publiques fait de la compensation du renchérissement une obligation légale. En période de récession, la diminution des recettes fiscales ou la morosité qui règne dans certains secteurs économiques plus exposés que ceux de la fonction publique impose aux autorités une grande retenue.

ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS DES FONCTIONNAIRES

Pour les fonctionnaires vaudois la dernière adaptation importante des salaires réels a eu lieu en 1972 (+ 8%). Certes, il faut ranger dans les améliorations réelles l'introduction de la prime annuelle (600 francs en 1974, 900 francs en 1975, 1000 francs en 1976, 1200 francs dès 1979) qui est complétée par la prime de fidélité de 500 francs après cinq ans de service, avec augmentation de 100 francs tous les deux ans jusqu'à un maximum de 1200 francs. Ces deux primes, définies en francs et non en pourcent du salaire, sont plus favorables pour les classes modestes.

De ce bref rappel, il est permis de conclure que l'amélioration des salaires des fonctionnaires de l'Etat de Vaud a, durant cette dernière décennie, été modérée.

MARCHÉ DE L'EMPLOI

La conjoncture n'est pas le seul facteur à prendre en considération.

L'Etat ne peut perdre de vue le fait qu'il y a un marché de l'emploi. Son intérêt évident est de pouvoir engager et conserver un personnel compétent. Or, dans de nombreux secteurs, les salaires servis par l'Etat se révèlent souvent insuffisants. Même là où la fonction publique est le principal débouché d'une formation professionnelle s'établissent des comparaisons intercantonales. Elles ont été faites par les associations du personnel et dans certains cas rendues publiques. Certes, chaque comparaison doit être analysée avec soin; il importe de savoir si les mêmes mots recouvrent les mêmes fonctions et les mêmes charges. Mais, cette réserve étant faite, il demeure que l'Etat de Vaud accuse un retard certain.

Ce décalage est devenu aujourd'hui plus sensible, car le Conseil d'Etat avait en 1975, en pleine période d'inflation, décidé une compensation du renchérissement de 3,8%, anticipant sur l'augmentation du coût de la vie, qui dès 1976 s'est décélérée brutalement.

Cette anticipation a dissimulé pendant un certain temps le retard vaudois.

CLIMAT DE L'ADMINISTRATION

La politique salariale n'est pas simplement la résultante arithmétique de comparaisons et de statistiques. Elle est un moyen d'établir des relations de confiance avec les collaborateurs, de créer de bonnes conditions de travail et de tendre à l'efficacité.

Or, le climat de l'administration commence à se ressentir assez nettement du retard salarial. On remarque une tendance à obtenir par le biais de la reclassification

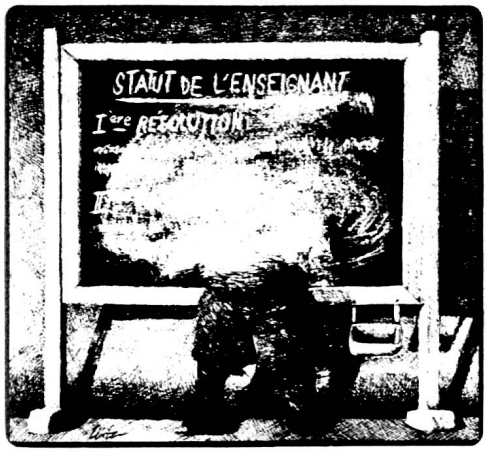

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

de groupes de fonctions ce qui n'est pas accordé par une augmentation générale des salaires. Il y a là un risque non négligeable de remise en cause de l'ensemble de la classification des fonctions publiques cantonales.

ASSOCIATIONS DU PERSONNEL

Les associations du personnel se sont fait les porte-parole des revendications de leurs membres. **La Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud** a, le 31 mai, voté deux résolutions: une concernant l'amélioration des vacances et la dotation des jours fériés, à laquelle le Conseil d'Etat a pu donner satisfaction pour l'essentiel, l'autre concernant une reclassification des fonctions. Ultérieurement, dans une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat, l'accent a été mis sur une revalorisation linéaire estimée à 10% devant être mise en place en plusieurs étapes. La VPOD n'a pas transmis au Conseil d'Etat de requête formulée, mais a fait connaître, à certaines occasions, des revendications portant essentiellement sur la durée des vacances, du travail et l'amélioration des salaires des catégories de fonctionnaires les plus modestes.

INDEXATION DES SALAIRES

C'est à partir de décembre 1975 que l'indice des prix s'est stabilisé de manière imprévisible dans une mesure telle que les effets de l'anticipation prise sur le plan de l'indexation des salaires se sentent encore à l'heure actuelle et se feront sentir vraisemblablement jusqu'à fin 1979, voire 1980.

S'agissant d'une période à cheval sur l'ancien et le nouvel indice des prix, il est utile de ramener tous les chiffres au nouvel indice; ainsi, les traitements actuels, fixés à 169,77 points de l'ancien indice, correspondent à 100,69 points du nouvel indice (septembre 1977 = 100).

Pour savoir à quel niveau se situent les salaires par rapport à l'indice des prix, il faut calculer la moyenne de celui-ci depuis le 1er janvier 1976, date de la dernière indexation des salaires: fin octobre 1978, cet indice moyen correspond à 99,57 points. La constatation est donc que l'indice moyen des prix n'a pas encore rejoint celui des salaires (100,69) pour la même période. Ce n'est en fait qu'en avril 1978 (100,7) que l'indice des prix a dépassé l'indice retenu dès 1976 pour les salaires (100,69). Si l'inflation se maintient au rythme actuel, il faudra attendre la deuxième moitié de l'année 1980 pour que l'anticipation soit entièrement absorbée.

1980 ET 1981

Si le budget 1979 permettra d'absorber la hausse envisagée, qui portera sur le second semestre et entraînera une dépense supplémentaire de quelque 10 millions, celui de 1980 (seconde année de la période fiscale) sera plus lourd. Aux 15 millions du déficit 1979 s'ajoutera l'effet plein de la revalorisation, soit une vingtaine de millions. Il faudra donc des efforts sérieux pour maintenir le déficit budgétaire à un montant qui puisse être jugé résorbable au niveau des comptes. Les résultats de 1978 permettront de mieux jauger la marge de manœuvre du Conseil d'Etat. En 1981, il s'agira vraisemblablement de rejoindre le nouvel indice des prix; le palier sera d'une certaine importance (à peine inférieur à 3%). Reste l'inconnue du rythme de l'inflation: il n'est pas exclu qu'elle se réactive, si la baisse du franc suisse, si souhaitable à d'autres égards, se confirmait. Tout en reconnaissant que la proposition actuellement soumise au Grand Conseil n'est qu'une première étape, le Conseil d'Etat estime, pour les années 1980 et 1981, de légitime prudence de ne prendre aucun engagement plus précis tant qu'il n'a pas en main toute les données de la situation.

COMMISSION PARITAIRE

Le Conseil d'Etat a consulté la Commission paritaire, conformément au statut; lors de sa séance du 15 décembre 1978, elle a préavisé favorablement, par dix voix sans opposition, les représentants des associations du personnel s'abstenant afin de souligner leur désir de voir le Conseil d'Etat s'engager pour les étapes ultérieures.

* * *

Considérant:

- *les traitements actuels des maîtres primaires (cf. articles en cours de publication dans l'«Educateur»,*
- *la rémunération également insuffisante dans les autres secteurs de l'administration vaudoise,*
- *la classification dans le 2e tiers de l'échelle des salaires des fonctions de l'enseignement primaire,*
- *la situation générale,*

le Comité cantonal a décidé dès fin 1977 de porter l'accent de sa politique en matière de rémunération sur une revalorisation générale des fonctionnaires, ce par une adaptation de l'échelle des traitements (art. 40 de la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales).

Avec les autres membres de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, il a donc approuvé la résolution présentée à l'assemblée des délégués de celle-ci et soutenu au mieux ses diverses démarches au cours des mois qui ont suivi.

De l'exposé même des motifs, il ressort clairement que c'est la Fédération précitée, et elle seule, qui a:

- **revendiqué une revalorisation générale;**
- **fixé l'objectif à 10%, c'est-à-dire à un niveau honnête sans faiblesse ni démagogie;**
- **une réalisation en plusieurs étapes s'étant révélée seule possible de l'avis du Conseil d'Etat, demandé d'en faire voter dès maintenant le principe par le Grand Conseil;**
- **faute d'avoir obtenu soit une revalorisation plus substantielle, soit des réelles garanties pour l'avenir, décidé de s'abstenir lors du vote de la Commission paritaire.**

Le Comité cantonal se félicite de la politique présente ferme et active de la Fédération dans ce domaine. Il en remercie les responsables. Il en souhaite la poursuite et continuera à l'appuyer.

* * *

Si le Grand Conseil donne son accord, rarement une amélioration salariale générale à l'Etat de Vaud aura été aussi nettement la conséquence des interventions du personnel groupé en associations au sein de la Fédération. Le Comité cantonal insiste sur cet aspect de la présente revalorisation auprès de ses membres et souhaite qu'ils y sensibilisent leurs collègues qui, sans avoir encore fait preuve de solidarité par une adhésion à la Société pédagogique vaudoise, ne refuseraient pourtant pas... le 3% qu'ils lui devraient!

Secrétariat général SPV
Nicod Paul

ÉCOLE VINET - LAUSANNE
tél. 021 / 22 44 70

Collège secondaire, attentif à chaque élève
Raccord, sans examen, aux gymnases officiels
Gymnase de culture générale, d'accès possible, conditionnellement, aux «prim.-sup.»

PRÉCISONS:

Qui sont les membres de la SPV?

Sous le titre «Qui sont les membres de la SPR?», l'«Educateur» N° 2 du 12 janvier 1979 a effectué un rapide tour d'horizon. S'agissant de la SPV, des indications imprécises et incomplètes nous font publier la présente rectification.

La Société pédagogique vaudoise est ouverte aux enseignants titulaires d'un brevet officiel et en fonction qui relèvent des services de l'enseignement primaire du Département de l'instruction publique ou de l'enseignement spécialisé du Département de la prévoyance sociale et des assurances (secteurs public et privé). Elle groupe donc maîtres et maîtresses de classes primaires, enfantines, supérieures, à options, d'économie familiale, de développement, d'enseignement spécialisé, ainsi que spécialistes (travaux à l'aiguille, éducation physique, dessin, travaux manuels) œuvrant avec eux. Ces membres actifs, qui peuvent enseigner jusqu'en 9e année de la scolarité obligatoire, sont répartis en 19 sections suivant leur lieu de travail. A l'exception des instituteurs et institutrices primaires, la grande majorité des diverses catégories précitées de membres actifs font par ailleurs aussi partie d'associations professionnelles (onze) reconnues par la SPV et collaborant avec elle. Peut enfin rester membre actif avec droits et devoirs afférents, quiconque passe à un autre ordre d'enseignement (enseignement secondaire, par exemple), dans une activité voisine (orienteur de profession en particulier) ou est nommé à une responsabilité de direction (inspecteur, directeur, etc.). Les maîtres d'application des écoles normales, bien que rattachés au service de l'enseignement secondaire, sont membres actifs au même titre que leurs collègues primaires.

P. Nicod, secr. gén.

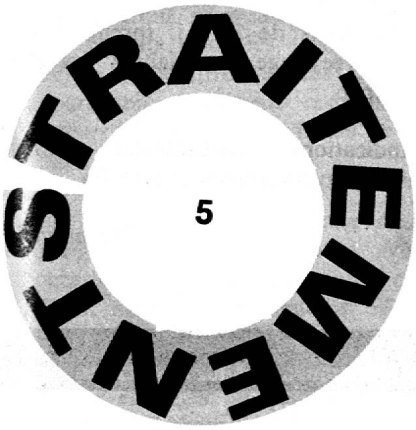

INFORMATIONS SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information ne porte que sur les salaires servis dans le secteur public des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisme des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du Comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même! — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Allocations familiales

A. ALLOCATIONS DE MÉNAGE

Seuls trois cantons, qui servent des traitements parmi les plus élevés, ignorent encore les allocations de ménage versées aux fonctionnaires mariés, avec ou sans enfant. Si le minimum se situe donc à Fr. 0.—, le maximum est de Fr. 2400.—. Onze cantons, dont Vaud, versent Fr. 1200.— et davantage, trois autres moins généreux sont cependant à Fr. 1000.— ou au-dessus.

Remarque

Vaud et un autre état augmentent cette prestation en fonction des enfants vivant dans le ménage. Ailleurs, si l'on connaît une telle mesure, c'est l'allocation pour enfant qui est influencée.

B. ALLOCATION POUR ENFANT

Les 25 états suisses servent des allocations pour enfants de la naissance à 16 ans, à la fin de la scolarité obligatoire en tout cas. Elles se situent entre Fr. 600.— et Fr. 1320.—. Dans deux cantons, dont Vaud, son montant s'élève à Fr. 960.—. Supérieure dans quatre, elle est moins élevée mais de Fr. 720.— au moins dans quinze. Dans un cas, un souci de perfectionnisme fait donner moins qu'en terre vaudoise jusqu'à dix ans et davantage ensuite...

Remarques

— Six cantons continuent à verser une indemnité, l'accroissement même si, entre 16 et 25 ans, l'enfant s'astreint à une formation professionnelle, apprentissage ou études (Vaud: Fr. 1440.—).
— Certains accordent aussi une allocation de naissance (Vaud: Fr. 300.—), autorisent un geste complémentaire de la part de la commune ou augmentent la somme à partir d'un certain nombre d'enfants (cf aussi allocation de ménage in fine).

(A suivre.)

Nicod Paul
Secrétaire général SPV

AVEPS

SKI PRINTEMPS — SAINT-MORITZ — SKI STATION

Dates: 1er au 7 avril 1979. Logement, pension Hôtel La Margna.

Ski alpin: ski libre ou sous conduite d'instructeurs.

Abonnement général valable pour toute l'Engadine.

Forfait complet: Fr. 470.—.

Possibilités d'excursions à peaux de phoque sous conduite.

Ski de fond: ski libre ou sous conduite d'instructeurs sur tout le plateau de l'Engadine.

Renseignements et formules d'inscription auprès de Pierre Rheiner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conversion.

SKI PRINTEMPS — ZERMATT — SKI STATION

Dates: 2 au 7 avril 1979. Ski libre ou sous conduite d'instructeurs.

Prix: Fr. 425.—, non membre AVEPS: Fr. 465.—.

Prix comprenant voyage, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations.

Renseignements et formules d'inscription auprès de P.-A. Bichsel, 1041 Bretigny/Morrens.

SKI PRINTEMPS — VAL-D'ISÈRE — SKI STATION

Dates: du 2 au 7 avril 1979, 6 jours dans la prestigieuse station française aux 3 vallées et 75 remontées mécaniques.

Ski de piste ou sauvage, libre ou sous conduite, excursions possibles en diversion.

Pension complète à l'Hôtel Moris, libre parcours général y compris les bus.

Prix: Fr.S. 450.— environ. Voyage en voitures privées.

Renseignements et inscriptions auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, tél. 021/28 49 78.

SKI PRINTEMPS — HAUTE-ROUTE — SKI EXCURSION

Dates: 1er au 7 avril 1979.

Course entraînement au Combin-de-Corbassière (3715 m) les 10-11 mars.

Itinéraire (sous réserve de modifications): Arolla - cabane Vignettes - Pigne-Arolla - cabane Chanrion - col du Sonadon - Bourg-Saint-Pierre - Orsières - cabane Orny - fenêtre Saleinaz - col Chardonnet - Chamonix - cabane Grands-Mulets - Mont-Blanc - Chamonix.

Prix: membres AVEPS: Fr. 435.—; non membres : Fr. 465.—.

Réduction membres CAS Fr. 35.—.

Renseignements et formules d'inscription auprès d'Olivier Correvon, route d'Yverdon 29, 1530 Payerne.

5e course scolaire vaudoise de ski de fond

Lieu: Le Sentier, derrière la Côte.

Date: samedi 24 février 1979, dès 10 h. Pas de renvoi, mais annulation.

Organisateurs: R. Künzi, Grand-Rue 78, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 60 10, avec la collaboration des collègues de la Vallée, du Ski-Club, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Inscription gratuite à faire parvenir à l'organisateur pour le **vendredi 9 février 1979.**

Formules d'inscription et circulaire de renseignements à disposition auprès de l'organisateur R. Künzi.

Recyclage jusqu'au relâche

Entre le 8 janvier et le 10 février 1979, il sera organisé par le CPV:

— 4 cours de recyclage d'une semaine pour les maîtresses enfantines (français CIRCE I);
— le recyclage des maîtresses de SE, 1 et 2 P (français CIRCE I, 53 groupes); les maîtres des classes de développement, du Service de l'enseignement spécialisé des classes de langage, les logopédistes, les remplaçantes, ..., participent à ce recyclage;
— 1 cours ACM (maîtresses TA et de 1 - 3 P);
— 4 semaines pour préparer les maîtres qui reprendront une classe de 4e en 1979-1980;
— 5 semaines pour les maîtres de 5e 1979-1980;
— 11 cours de 2 1/2 j. (première partie du recyclage des maîtres des classes sup.).

Indications obligeamment transmises par M. Savary, directeur du CPV.

Monique S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

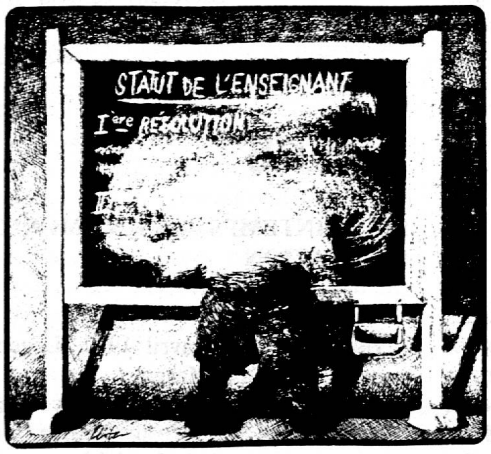

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

L'école des autres *

Passionnés par les régions andines de l'Amérique du Sud depuis plus de dix ans, nous nous sommes rendus plusieurs fois au Pérou, en Bolivie et en Equateur.

Ces voyages ne manquent jamais de nous enrichir sur le plan intérieur par les rapports humains qui s'établissent (à cet égard la connaissance de l'espagnol y contribue dans une large mesure), par l'obligation d'accepter et de vivre avec des différences ce qui nous conduit à envisager notre pratique enseignante dans ce sens. Au travers de nos rencontres avec les enfants, d'anecdotes diverses les impliquant, nous avons été porté à réfléchir sur le concept d'enfance, sur cette période de la vie envisagée si différemment d'une latitude à l'autre.

C'est un peu l'objet des articles qui vous sont proposés dès à présent.

Quand nous pensons aux enfants que nous avons rencontrés en Amérique latine, c'est souvent dans un contexte où ils prennent en charge leurs moyens de subsistance, ceux de la famille aussi par leur contribution nécessaire; ils secondent les parents dans les tâches quotidiennes au même titre que ces derniers. Ils apparaissent nettement responsabilisés, acteurs, dans un monde où la vie n'est pas facile.

Ainsi, au cours d'une descente d'une rivière en forêt péruvienne, nous avons eu l'occasion de dormir dans une case sur pilotis; deux enfants (environ 5 et 8 ans) nous ont offert l'hospitalité, leurs parents étant partis en pirogue à la ville la plus proche échanger au marché (voyage de 2-3 jours). Incroyable de constater à quel point ces deux gosses étaient autonomes: aucun problème pour «dénicher» leur nourriture: pêche, chasse aux oiseaux avec fronde, cueillette de fruits et de légumes... Le lendemain matin, l'aîné nous a conduit à travers la forêt très dense jusqu'à un petit lac, puis nous a amenés en pirogue faire un tour. Nous avons beaucoup admiré la débrouillardise de ces deux gosses. Ils n'allaient pas à l'école, mais pour eux, était-ce vraiment un handicap? Ayant la chance de vivre dans une région d'abondance du point de vue nourriture, leurs principaux apprentissages sont pris en charge par les parents. Dans cette même région, nous avons été assez surpris lorsque nous avons visité une école primaire: dans une case, une trentaine de gosses (8-12 ans) nous observent avec de grands yeux; ils sont assis deux par pupitre vieux et branlant, n'ont quasiment pas de matériel, le local est nu alors qu'il suffit de regarder dehors pour pouvoir admirer une végétation luxuriante. Cela nous a fait penser étrangement à un certain poème de Prévert...

Le problème est bien différent lorsque l'on habite sur les hauts plateaux andins: la vie y est beaucoup plus difficile, la nourriture rare.

Dans une petite localité bolivienne, au bord du lac Titicaca, nous avons assisté aux préparatifs de la fête nationale. Chaque jour, durant plusieurs heures, les enfants des écoles, portant tous la blouse blanche, apprenaient à marcher au rythme d'une fanfare. Le jour J, c'était impressionnant de les voir défiler; au moindre faux-pas, l'enseignante intervenait sèchement. Juste derrière la fanfare, les majorettes défilent; quel contraste avec les femmes du village, vêtues de leur mille et une jupes de couleurs, leur bambin accroché dans le dos, leur chapeau «typique» sur la tête. Dans cette région où la très grande majorité de la population est indienne, l'école ne va-t-elle pas former des «déracinés», des gens à qui le modèle blanc nord-américain aura été présenté, modèle qui leur sera pourtant inaccessible. Pourront-ils continuer à se sentir à l'aise dans leurs communautés indigènes ou au contraire iront-ils s'entasser dans les bidonvilles dans l'espoir de trouver du travail? Ce problème est rendu encore plus complexe, puisque l'on sait très bien que, faute d'une certaine culture, ils resteront des opprimés et ne pourront pas réellement lutter contre la classe dirigeante et l'information tendancieuse qu'elle transmet. L'école pourrait jouer un rôle libérateur important, à condition qu'elle parte du vécu quotidien de ces gens, qu'elle leur fournisse des instruments d'analyse indispensables et surtout qu'elle refuse d'être inféodée au régime.

Les enfants sont toujours très intéressés par les étrangers. Pas chargés des préjugés des adultes, ils observent, touchent, posent des questions. Les cartes postales de Suisse que nous avions prises avec nous, nous ont rendu de nombreux services. Les gosses ayant une soif d'apprendre très grande, une discussion s'engageait non seulement sur notre pays, mais également, par comparaison, sur le leur. Au moment où nous leur offrions une ou deux cartes, très fiers, ils allaient les montrer et les commenter à leurs parents et ainsi le contact s'établissait avec les adultes.

La scolarisation est diversement acceptée par les Indiens. En effet, l'enfant représente une main-d'œuvre importante dans la mesure où il contribue à la survie de la cellule familiale.

Pour terminer cet article, voici encore une ou deux considérations générales sur ce que ces nombreux contacts nous ont apporté. Le point positif le plus important a été, sans nul doute, de nous apprendre à relativiser les choses, à se méfier des généralisations hâtives. Par exemple, au niveau scolaire, ce qui peut être valable dans la forêt amazonienne ne l'est peut-être plus du tout sur les plateaux andins (scolarisation, contenu des programmes...). D'apprendre aussi à se méfier «clichés», tels que «scolarisation obligatoire» sans s'être au préalable posé certaines questions: a-t-on suffisamment réfléchi aux objectifs poursuivis? aux problèmes à surmonter? Dans certains cas, une mesure jugée positive ne peut-elle pas au contraire plonger certaines personnes dans des situations pénibles et néfastes?

En ce qui nous concerne, depuis notre retour en Suisse, nous avons par rapport à notre enseignement un autre regard, une ouverture semble-t-il plus large sur les différences qui existent entre nos élèves.

Cette sensibilité à la différence ne serait-elle pas aussi accessible à nos élèves à travers une correspondance scolaire? C'est ce que nous nous proposons de réaliser.

Liliane et Gérard Sermet
André Vieke

*Voir aussi «Educateur» N° 4 du 27 janvier 1978.

Initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire

Bien que les membres du comité SPG aient tous leur avis à propos de ladite initiative, le comité SPG a décidé de ne pas proposer à ses membres un mandat de vote pour une décision qui, tout en étant proche des préoccupations des enseignants (avenir des élèves par exemple), ne relève pas directement de la pédagogie.

Le comité SPG se permet en revanche de vous rappeler l'importance de la quadruple votation du 18 février prochain et vous engage vivement à aller voter. Attention au début des vacances!

Il va de soi que les lignes qui suivent n'engagent que leurs auteurs.

Appel à tous les instituteurs genevois!

Le 18 février prochain, le peuple suisse aura à se prononcer en votation sur l'initiative «pour un contrôle démocratique du nucléaire». A Genève où la population est sensibilisée par le projet de Verbois (qui fait partie entre autres réalisations de l'horizon peu ensoleillée que nous réservent les promoteurs du nucléaire), il est vital que vous preniez conscience de **l'importance de votre vote.**

Permettez-nous de vous apporter ici quelques informations un peu différentes de celles transmises par les financiers et industriels du nucléaire, informations hélas reprises en chœur par le Conseil fédéral en premier; en effet, ce dernier, dans son message adressé à toute la population en vue de la prochaine votation, commet des erreurs d'interprétation du texte de l'initiative qui permettent bien des doutes sur son objectivité...

Contrairement aux dires des partisans du nucléaire, cette initiative ne se veut pas antinucléaire. Elle se veut — et la différence est de taille — DÉMOCRATIQUE quant aux processus de décision relatifs à la construction d'installations atomiques. En effet, elle poursuit 3 buts:

1. elle veut donner le droit aux populations riveraines d'une installation atomique d'accepter ou de refuser une telle construction, en fonction des besoins réels et surtout des conditions de sécurité. Actuellement, la décision revient à quelques fonctionnaires bernois;
2. elle veut établir le principe de la responsabilité civile entière des exploitants d'installations atomiques. Actuellement, pourquoi cette responsabilité est-elle limitée à 200 millions de francs, si l'hypothèse d'un accident est impossible?
3. elle veut renforcer les garanties de sécurité en relation avec les déchets radioactifs — un problème non encore résolu, mais on continue l'exploitation nucléaire... — et la mise hors-service des centrales. Actuellement, ces garanties n'existent point. Mieux: le Conseil fédéral envisage d'exproprier, faisant fi de toutes les décisions cantonales et communales, les terrains nécessaires au stockage des déchets.

Pour ceux qui souhaitent une politique énergétique plus raisonnable et qui laisse une place à d'autres sources d'énergie...

Pour ceux qui se soucient des générations à venir...

Pour ceux qui veulent en matière de constructions atomiques conserver un droit de regard régional et non uniquement centralisé...

Pour ceux qui préfèrent exercer un contrôle réel sur la sécurité liée notamment au problème du stockage des déchets...

Pour ceux qui espèrent un temps de réflexion, un moratoire de fait, en attendant qu'on ait surmonté tous les problèmes en suspens...

VOTEZ L'INITIATIVE POUR UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DU NUCLÉAIRE.

Yves Delieutraz et André Fischer, instituteurs

Enseignement de l'allemand, cours de culture étrangère

★ *Si je regarde ma classe cette année je compte:*
— *6 élèves genevois ou confédérés,*
— *16 élèves étrangers (dont 6 Italiens et 7 Espagnols).*

★ *Si je me mets à l'écoute du démarrage de «langue 2» (allemand par décision politique) j'apprends que:*
— *3 maîtres secondaires rédigent la méthode romande,*
— *dès 1980, chaque élève de Romandie, de 4e, 5e et 6e année, quelle que soit sa langue maternelle, étudiera l'allemand chaque jour durant vingt minutes.*

CES DEUX FAITS (ET LE VAGUE SOUVENIR D'UN TIMIDE VOTE SPG IL Y A 6 ANS) M'INCITENT À REPOSER (AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD?) LE PROBLÈME DE LA LANGUE 2 EN LE METTANT EN RELATION AVEC LES COURS DE CULTURE ÉTRANGÈRE.

1. Cours de culture étrangère

Ces cours sont organisés par les consulats, en vertu d'accords passés entre notre pays et les gouvernements étrangers. Ils ont pour but de permettre aux enfants de migrants de rester en contact avec la langue et la culture de leur pays d'origine et de rejoindre peut-être un jour plus aisément les écoles de leur pays. Ils ont lieu chaque semaine durant 4 heures, en dehors de l'horaire scolaire, sauf pour les élèves italiens de l'enseignement primaire qui suivent ces cours l'après-midi de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Je ne suis pas convaincu que les enseignants (et l'école!) genevois soient vraiment conscients de l'importance que revêtent, pour nos élèves et leurs familles, ces cours de culture étrangère. La langue, la culture du pays d'origine ne font-elles pas partie intégrante de la vie scolaire de l'enfant? Pourquoi alors rejeter ces cours hors de l'horaire scolaire ou l'après-midi... à la place de la géographie ou du dessin?

2. L'allemand dès la 4e primaire

Tout semble prêt pour son introduction: la décision politique est prise, la SPR a donné son accord, le programme est en cours d'élaboration, certains parents, voire certains milieux patronaux, poussent nos départements à agir rapidement. Ainsi, si tout va bien (!), dès 1980, tout élève romand, quelle que soit la langue qu'il parle à la maison, se verra imposer l'apprentissage de l'allemand, par doses journalières de 20 minutes (nul ne sachant, aujourd'hui encore, quelles seront les notions éliminées du plan d'études pour libérer les 100 minutes hebdomadaires nécessaires).

Là aussi, je ne suis pas convaincu que les enseignants (et l'école!) genevois soient vraiment conscients de ce que va représenter l'enseignement de l'allemand dans nos classes. Et surtout de ce qu'il va représenter pour les nombreux élèves étrangers (les 2/3 des élèves de ma classe!). L'introduction de l'allemand n'est-elle pas, pour eux, une aberration puisque la culture, la langue de leur pays d'origine n'a déjà que peu de place dans notre école genevoise et qu'ils rencontrent souvent beaucoup de difficultés à assimiler la langue française.

ET NOUS VOUDRIONS LEUR IMPOSER L'ALLEMAND?
N'EST-IL PAS TEMPS DE CORRIGER QUELQUE PEU LES OPTIONS PRISES IL Y A PRÈS DE 10 ANS?
N'EST-IL PAS TEMPS DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DE NOS ÉLÈVES (et non du tiers ou de la moitié «bien de chez nous»)?

3. Proposition

En conséquence, je souhaiterais que la SPG reprenne le dossier «allemand», qu'elle le lie au dossier «cours de culture étrangère» et propose des SOLUTIONS NOUVELLES qui permettraient de répondre à un double objectif:

- enseigner une seconde langue à nos élèves et
- leur permettre de découvrir la culture d'un autre peuple.

J'envisage par exemple la solution suivante:

- dans chaque école ou groupe d'écoles,
- dès la 3e année,
- une demi-journée par semaine (matin ou après-midi),

les élèves suivent un cours de culture «étrangère». En début d'année, les parents, en fonction de leur pays d'origine ou de leur intérêt, choisissent le cours qui sera suivi durant l'année par l'enfant. Le cours de culture «allemande» (langue allemande et culture suisse-allemande!) est donné par le titulaire de classe; les cours en d'autres langues sont assurés par des enseignants des pays respectifs ou par des enseignants détachés. Les pays qui le désirent peuvent pour leurs ressortissants, compléter les cours de l'école par des cours supplémentaires, tandis que les pays qui ne compteraient pas assez d'élèves pour organiser un cours dans chaque école pourraient centraliser ce cours le jeudi (les enfants étant alors dispensés de la demi-journée à l'école).

Une telle solution ne va pas, naturellement, sans soulever un certain nombre de questions. En voici quelques-unes:

- relations avec les consulats organisant actuellement des cours de culture étrangère,
- réexamen du programme d'allemand qui devra être enseigné, non par tranches de 20 minutes, mais à raison d'une demi-journée par semaine,
- allégement des programmes actuels pour permettre l'introduction de la demi-journée de «culture étrangère» (problème qui existe aussi avec l'introduction de l'allemand!),
- salaire des enseignants (actuellement un enseignant du cours d'italien gagne la moitié de ce que nous gagnons!),
- liaison avec le Cycle d'orientation; les enfants y entreraient en parlant des langues différentes... à des niveaux différents),
- respect de l'«école romande»: Genève devrait-elle entreprende seule une telle démarche?
- ...

NE VAUT-IL PAS LA PEINE DE SE POSER CES QUESTIONS AVANT DE SE LANCER DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND DÈS LA 4e ANNÉE?

On dit souvent que l'école ne doit pas travailler pour une élite, qu'elle doit lutter contre les inégalités. Notre école genevoise a déjà tenté de nombreux efforts dans ce sens; il faut s'en réjouir. Mais l'introduction de l'allemand dès la 4e année vise-t-elle de tels objectifs? Ne placerait-elle pas, au contraire, dans une situation encore plus délicate, les milliers d'élèves, italiens et espagnols principalement, qui fréquentent nos classes? Ne vaut-il pas mieux envisager des cours de culture «étrangère», intégrés à l'horaire scolaire et ouverts à tous les élèves? Ne serait-ce pas le signe que notre école genevoise recherche tous les moyens d'épanouir chaque enfant, quelles que soient sa langue ou sa culture?

COLLÈGUES, QU'EN PENSEZ-VOUS?

P. Dunner

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

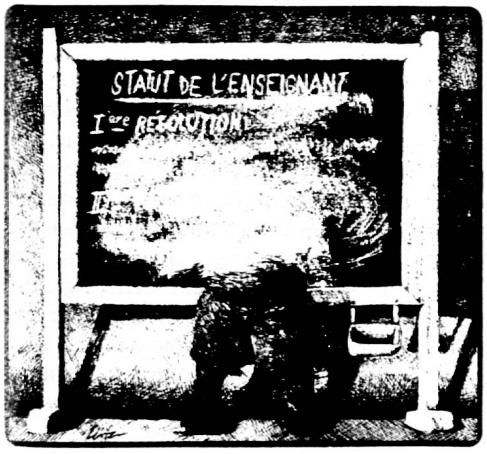

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

Mise au point

Il est évident que lorsqu'on lit régulièrement un hebdomadaire, un quotidien, voire un organe syndical, **l'information** est meilleure et plus complète que lorsque, occasionnellement, on prend la peine de se renseigner (ou de se laisser renseigner (?)). Un exemple: une collègue, membre du SAE-SPN, mécontentée par une phrase de l'«Educateur» N° 2, démissionne et annonce son intention d'adhérer au SNEPP-VPOD dès l'année prochaine. Et toc! (et plouf, dirais-je).

Cette phrase, la voici: «Le comité central espère que le recours opposé à la décision de la commission paritaire par nos collègues du Haut n'ait pas retardé la mise en application des mesures prévues.»

Qu'est-ce nous voulions préciser? Que le SAE-SPN — aussi pour satisfaire aux pressions exercées par nos collègues féminines — désirait que l'égalité de traitement soit réalisée avant l'an 2000. Cette «adoption» — dans un deuxième temps — du rapport de la commission ne signifie EN AUCUN CAS que nous désapprouvions le recours de Suzanne Loup. Bien au contraire!

Dans le contexte actuel, notre «crainte» était plutôt que le DEUXIÈME recours d'une DEUXIÈME collègue (de La Chaux-de-Fonds) contre le fait qu'après la décision du Tribunal fédéral, on (le DIP) continue de nommer des institutrices avec le même statut financier que celui que «condamnait» le TF ne remette en question la procédure de mise en application des mesures décrites dans le N° 4 de l'«Educateur». Nous nous sommes engagés à tout faire pour que vous obteniez cette égalité dans des délais «raisonnables».

Le SAE-SPN, certes, a des traditions. Entre autres celle de refuser toute démagogie propagandiste: nous savons — ainsi que tous les syndicats — **où** se situe la décision finale. Il est ridicule de proclamer à qui veut l'entendre que nous avons obtenu tel ou tel avantage. Nous négocions, nous donnons notre point de vue. Nous sommes consultés. C'est tout. Ni le SAE-SPN, ni qui que ce soit n'a obtenu le dernier ajustement de nos traitements; le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont les seuls organes de décision ACTUELLEMENT. Nous avons «refusé» la participation. A nous d'en tirer les conclusions et de «mener le combat»! Avec des moyens qui sont ceux... que nous avons!

Nous demandons ÉVIDEMMENT l'effet rétroactif de l'égalité de traitement AU 1er JANVIER 1979. Nous ne comprenons pas cette date du 1er mai. Les communes, dans leur majorité, suivant les directives cantonales avaient prévu leur budget dans ce sens...

Inonder tous les collèges du canton d'UNE information fracassante à propos des mesures envisagées pour nous aider à occuper nos loisirs vacanciers est des plus sympathique mais illusoire quant au résultat... Deux ou trois jours (dans les meilleurs des cas) plus tard: calme plat. L'actualité est si riche en événements qu'un clou chasse l'autre... Nous pensons au contraire que INLASSABLEMENT, numéro après numéro, notre bimensuel syndical doit montrer l'évolution de la position des enseignants vis-à-vis de cette «initiative». A ce propos, nous attendons VOS RÉACTIONS, en souhaitant qu'elles ne soient pas... réactionnaires! Pour l'instant, votre silence est admirable! Est-ce le calme avant la tempête? Ou bien comptez-vous, une fois de plus, que le(s) comité(s) fassent TOUT le «travail»? Paradoxalement... Car combien de fois ne nous reproche-t-on avec plus ou moins de tact et plus ou moins d'inconscience d'en faire trop à trop peu (de membres).

Ce n'est pas l'envie de tout envoyer — mieux, de tout renvoyer — à ces mécontents qui se gardent bien de se prononcer en assemblée mais abdiquent en silence... — qui nous manque. S'il en était ainsi, on peut dire qu'il n'y aurait plus de société, plus de syndicat, plus de comité...

L'«Educateur» est votre journal. Vous avez en tout temps la faculté de vous y exprimer. Un enseignant qui ne sait pas écrire? Allons donc. Qui vous croira? Vos élèves?...

A bientôt donc dans ces colonnes.

J.-P. Buri

Informations... informations... informati

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

En date du 1er décembre de l'année dernière, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement d'application des prescriptions fédérales sur la lutte contre la tuberculose.

L'ancien règlement (de 1946) préoccupait depuis longtemps notre autorité cantonale (ainsi que de nombreux collègues qui avaient prié le CC d'intervenir auprès du DIP quant à la fréquence des examens radiophotographiques).

Désormais, il est prévu que les membres du corps enseignant et du personnel de garde des écoles est astreinte à UN SEUL examen (radiologique ou radiophotographique) par période de TROIS ans. De même pendant la période d'un an avant l'entrée en activité.

GROUPE DE RÉFÉRENCES «CLASSES MULTIPLES»

Dans sa dernière séance, le CC-SPR a étudié le «cas» neuchâtelois (voir «Educateur» N° 4, page 97). A l'unanimité (!), l'exécutif romand a donné mandat à notre président SPR pour réintervenir auprès du SEP neuchâtelois.

Si toutefois la décision départementale ne répondait pas à ce que nous attendons, le SAE-SPN est prêt à constituer UN deuxième groupe de référence — sous la direction de la Commission pédagogique par exemple — afin de donner à la SPR le point de vue neuchâtelois et SAE-SPN/SPR à notre association faîtière. Le premier groupe serait naturellement aussi assumé, comme il est prévu, par notre syndicat (groupe 4 + 3).

NOMINATION DÉFINITIVE... TARDIVE...

L'un de nos collègues de La Chaux-de-Fonds, enseignant depuis dix ans environ dans la métropole de l'horlogerie, ignorait, comme la Commission scolaire d'ailleurs, que sa nomination à titre définitif gisait au fond d'un tiroir: un oubli administratif...

Grande surprise, diversément partagée au moment d'un grand nettoyage. Proposition de la CS de régulariser une situation pour le moins «instable». Vote. Refus...

Refus à une faible majorité de nommer à titre définitif un enseignant en poste depuis dix ans.

Prorogation pour une année du «statut provisoire».

Notre syndicat a réagi très vigoureusement. Nous nous permettons d'espérer que notre action a «influencé» le résultat du... troisième vote, positif, cette fois-ci.

Le CC/SAE-SPN contestait les deux premières décisions négatives en ces termes:

La décision que vous avez prise est entachée d'irrégularité et laisse trop de place à l'arbitraire.

Nous estimons, en effet, qu'en la circonstance

- vous avez suivi une procédure pour le moins discutable, qui porte atteinte à l'honorabilité de notre collègue;
- vous avez abusé d'une situation provoquée par des négligences administratives;
- vous n'avez tenu **aucun compte du rapport positif** présenté par le directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds;
- vous n'avez entendu notre collègue QU'APRÈS avoir décidé de surseoir d'un an à sa nomination définitive;
- vous avez reproché à notre collègue des faits remontant à plus de TROIS ans alors que vous n'étiez pas intervenus à l'époque.

Nous demandions, en conclusion, que la CS reconsidère fondamentalement sa position et qu'elle procède à la nomination définitive de notre collègue.

Au cours de la séance du comité central de jeudi (25 janvier), nous avons appris avec plaisir que la situation de notre collègue s'était régularisée (on assiste parfois à des accélérations bénéfiques... notre lettre datait du 12 janvier).

APPUI LOGISTIQUE — EN DEUX SALVES — A UNE JARDINIÈRE D'ENFANT

... qui n'obtenait pas gain (!) de cause dans ses négociations avec l'autorité communale de son village de Fontaines. Après une première intervention de notre syndicat, elle obtenait une première amélioration: son traitement était adapté. Cette augmentation, toutefois, avait un caractère unique et de nouvelles négociations auraient certainement été nécessaires... chaque année.

Notre collègue demandait AUSSI qu'elle puisse bénéficier du système des hautes paies pratiqué par l'Etat. Cette seconde revendication n'avait pas été acceptée.

Notre CC intervint une seconde fois. Energiquement.

La deuxième décision de l'autorité communale dit, entre autres: «Tenant compte des années de service accomplies, nous vous attribuons 7 hautes paies, ce qui situe votre traitement pour 1979, à Fr. 1891.45 par mois.»

Le barème suivant sera appliqué:

Classe	Année	H. p.	Traitement mensuel brut (institutrice primaire)	Traitement mensuel brut (jardinière)
14 A	1979	7	3002.35	1891.45
(1 haute paie = 53.20) (1979 à 1982) (dernière h. p. = 120.60)				
13 A	1983	10	3451.85	2174.65

Le 40% de différence est calculé ainsi (institutrice/jardinière).

Différence de formation: — 10%; différence d'horaire: — 30%.

Bravo à cette autorité, d'une petite commune, d'avoir fait l'effort de réduire sensiblement le «fossé» qui sépare nos collègues des degrés préscolaires, au plan cantonal d'une part, au plan romand d'autre part.

J.-P. Buri

Traitements 1979

Ce problème est également étudié par le dernier CC du 25 janvier. L'information exacte des salariés quant à leur situation précise en ce qui concerne leur traitement est très inégale. Dans de nombreux cas, tout va bien. Dans d'autres, nos collègues ignorent absolument le pourquoi et le comment qui ont déterminé la somme qu'ils touchent chaque mois.

Le comité central interviendra auprès du DIP pour que ce dernier prie les communes de renseigner, du moins de communiquer, la documentation qu'elles reçoivent certainement de la comptabilité de l'Etat.

Dans une autre lettre adressée à M. Rémy Schläppy, nous faisons part de notre «satisfaction partielle» à la suite de l'adaptation de nos traitements pour 1979: en effet, ce 5% est ajouté au 44% (taux actuel — en 1978 — du renchérissement) et porte ainsi le montant de cette dernière au 49% du salaire de base, soit la MOITIÉ.

Cette lettre insiste aussi sur le fait que quelle que soit la «période» choisie, pour présenter une revendication, elle est toujours... inopportune. Seuls les prétextes invoqués varient inlassablement.

Nous demandons instamment à l'Etat:

1. qu'il se préoccupe de rendre justice à tous ses serviteurs en adoptant une politique salariale plus hardie et plus équitable;
2. qu'il garantisse et accorde le versement des allocations de renchérissement;
3. qu'il augmente progressivement les salaires afin de les aligner sur la moyenne suisse;
4. qu'il modifie la base de calcul des traitements: les 149 points actuels devraient devenir 100 points.

Vous aurez remarqué que cette démarche — entre mille autres — ne reflète pas l'ombre d'une politique de soumission résignée, d'un inactivisme coupable dont à l'occasion on ne manque pas de vouloir nous suspecter.

Que ceux qui prêtent trop aimablement l'oreille à la médisance et à la démagogie — manifestement nauséabondes et qui, apparemment, doivent naître à la suite d'un phénomène de génération spontanée, se rappellent — comme Mark Twain — que si nous sommes immortels... jusqu'à notre mort, les rumeurs fallacieuses sont soumises à la même loi.

J.-P. Buri

CAR-GO
Location de bus-camping

Peut mettre à votre disposition des mini-bus de:
9, 15 et 38 places à des prix très justes.
Conserver notre adresse: **case postale 32, tél. (022) 53 18 45, matin, 1219 Aïre/GE.**

Entrevue avec les chefs de service du DIP
Les portes de l'Université s'entrouvrent (II)

Dans le N° 4 de l'«Educateur», Gabriel Ruedin nous donnait un compte-rendu très complet de cette entrevue. Voici le point de vue OFFICIEL tel qu'il ressort d'un protocole sommaire qu'a bien voulu nous envoyer le chef du SEP:

«Références: document de la Commission neuchâteloise d'éducation permanente (EP/SPN) du 16 juin 1978.

»Conclusions:

»1. Il est fort probable que le baccalauréat littéraire général soit un jour reconnu par la Commission fédérale de maturité.

»Le nombre des candidats à ce titre s'amenuise.

»Il est conseillé au SAE-SPN de s'informer à Genève au sujet du baccalauréat artistique, introduit à titre expérimental, et qui est l'objet d'une demande de reconnaissance fédérale.

»2. a) La reconnaissance du certificat pédagogique délivré par l'Ecole normale en vue d'une «comptabilisation en unités capitalisables» n'est en principe pas impensable. Il conviendrait que le SAE-SPN en présentât la demande à l'Université. Le chef SEU serait disposé à participer à l'examen du cas.

»b) Un non-porteur de maturité étant, selon les thèses du SAE-SPN, un porteur de brevet obtenu à la suite d'un cours accéléré des années 63 à 67, il y a lieu de distinguer les porteurs d'un tel titre qui l'ont obtenu sur la base d'un bachot ou d'une autre formation.

»Il ne saurait donc être question d'attribuer aux personnes de la seconde catégorie une équivalence avec la maturité.

»Toutefois, comme il s'agirait, le cas échéant, d'une possibilité d'accès à l'Université, il y aurait lieu d'examiner les dossiers particuliers lorsqu'une mesure de ce type sera devenue officielle.

»c) Les cas sont rares actuellement et un allégement partiel est accordé, puisqu'il y a dispense des cours de pédagogie et de psychologie, ainsi qu'une réduction de la durée des stages (délivrance du CAP).

»d) Il pourrait être admis que le dossier de la durée des études conduisant à l'obtention du CP soit rouvert en vue d'une formation basée sur trois ans (à l'EN).

»3. a) Une formation CONTINUÉE des jardinières d'enfants, selon les thèses du SAE-SPN, consisterait à favoriser, sans restriction, la formation complémentaire des personnes qui ne sont pas en possession d'un diplôme officiel.

»Une telle opération a déjà commencé.

»b) Vouloir mettre les jardinières au bénéfice des mêmes modalités de perfectionnement que celles offertes au corps enseignant primaire suppose que l'école enfantine ait le même statut au niveau cantonal.

»4. a) En principe, il n'y a pas d'obstacle quant à l'inclusion de cours universitaires dans le cadre du perfectionnement.

»b) Cependant, une libre disposition d'heures de décharge peut se concevoir sur le plan individuel, mais pas sur le plan collectif.

»c) Le soutien du DIP auprès des commissions scolaires ne peut être accordé qu'en fonction d'une situation claire et du respect de l'intérêt de l'élève.

»5. L'octroi de congés de perfectionnement relève du statut général de la fonction publique (en voie d'élaboration) et des dispositions d'application qui s'en suivront.»

Ce protocole reprend, point par point, le document EP-SPN. La commission le tient à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, **2074 Marin**, Tél. (038) 33 15 05.

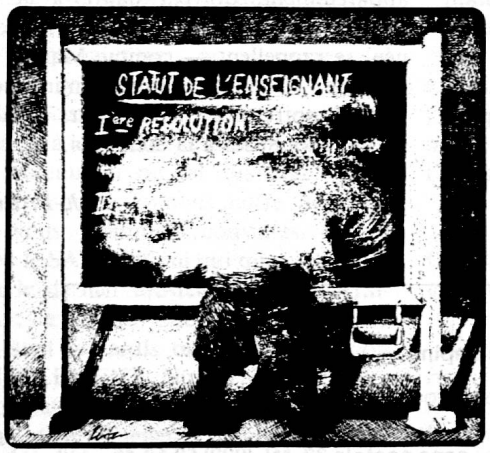

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS JURASSIENS

Nouveaux responsables à la tête du Syndicat des enseignants jurassiens

Marc-Alain Berberat en sera le président et M. René Bilat le secrétaire général

Près de 350 enseignants ont assisté, le 23 janvier dernier, à l'assemblée générale du Syndicat des enseignants jurassiens que présidait pour la dernière fois M. François Beucler, maître secondaire à Saignelégier. Cette participation est tout à fait remarquable, puisque le nouveau syndicat compte actuellement un peu plus de 700 enseignants de toutes les catégories.

En saluant l'assemblée, le président du comité provisoire, Pierre Ielmi, rappelle l'importance de l'ordre du jour et remercie l'actuel secrétaire, Paul Simon, qui quitte ses activités de secrétaire adjoint de la Société des enseignants bernois pour le 1er février prochain. P. Ielmi espère que le SEJ restera pour tous ses membres une source de cohésion, un lieu de rencontres amicales, ainsi qu'un forum pédagogique.

Les premiers points de l'ordre du jour sont acceptés sans discussion par l'assemblée. C'est ainsi qu'une modification est apportée aux statuts du SEJ, modification qui permet aux associations de s'entendre pour désigner leurs représentants au sein des associations faîtières. Cette disposition sera avant tout utilisée lorsqu'il s'agira, pour les associations faisant partie de la SPR, de désigner leurs représentants dans les différents organes de l'organisation faîtière romande.

Le principe de l'adhésion de l'Association des maîtres secondaires jurassiens au CARESP a également rencontré l'unanimité des membres du syndicat. Cette décision est la conséquence logique de celle prise lors de l'assemblée générale du 7 décembre dernier, soit l'adhésion de l'Association des enseignants primaires à la SPR.

Avant de passer aux élections du président et du secrétaire du SEJ, l'assemblée approuve la procédure de vote proposée par le comité provisoire.

Le président élu par acclamation

Le comité provisoire, par la voix de son président P. Ielmi, propose ensuite à l'assemblée la candidature de Marc-Alain Berberat au poste de président du SEJ.

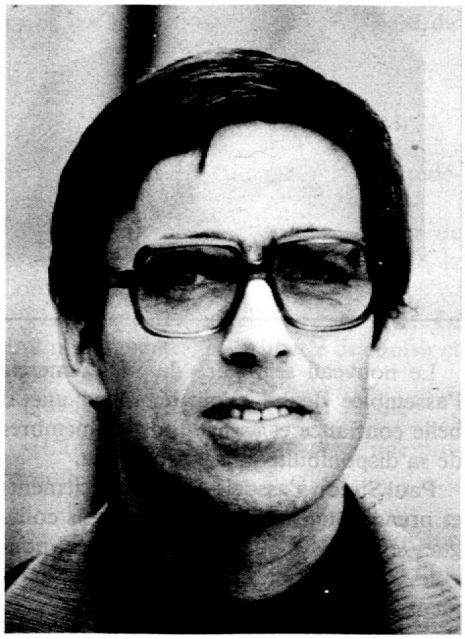

Marc-Alain Berberat n'est pas un inconnu dans les milieux pédagogiques et syndicaux jurassiens, puisqu'il est le dernier président de la Société pédagogique jurassienne, société qui sera dissoute officiellement le 21 février prochain.

C'est par acclamation que les 350 enseignants présents à Bassecourt approuvent le choix de M. A. Berberat comme premier responsable du SEJ.

Le nouveau président remercie l'assemblée de la marque de confiance qu'elle vient de lui témoigner, puis définit les tâches qui attendent les responsables du syndicat :

« A l'intérieur de notre syndicat, il appartiendra au nouveau président d'être un élément d'unité et d'entente entre toutes les associations qui constituent le SEJ et que certains intérêts parfois divergents pourraient conduire à l'éloignement. Il lui appartiendra de souligner en permanence ce qui doit unir les membres de notre corporation plutôt que d'accentuer ce qui les oppose.

»A l'extérieur, il s'agira, à court terme, de faire face intelligemment aux démarches intempestives de ceux qui nous contestent notre statut matériel.

»A moyen terme, il s'agira de conserver intacts notre statut professionnel dans le canton du Jura et en particulier l'autonomie dont a toujours joui le corps enseignant dans l'Ecole jurassienne.

»A plus long terme, il appartiendra aux responsables du SEJ de redorer le blason quelque peu terni d'une profession en faisant reconnaître par la population et les autorités le rôle capital qu'elle joue dans un Etat, en luttant pour une amélioration constante de la profession certes, mais aussi en se désolidarisant des gâche-métiers qui nous nuisent en se moquant de la morale professionnelle, de la déontologie propre à une mission aussi redoutable que la nôtre. »

M. A. Berberat termine son intervention en rendant hommage à son prédécesseur à la tête du SEJ, P. Ielmi.

Deux tours de scrutin pour l'élection du secrétaire central

Le comité provisoire avait reçu quatre candidatures pour le poste de secrétaire central du SEJ. L'une d'entre elles ne répondait pas aux exigences de la mise au concours, raison pour laquelle elle fut invalidée. Cette décision est ratifiée par l'assemblée générale.

Après une présentation officielle des trois candidats restants par le président du comité provisoire, ces derniers disposent de cinq minutes pour compléter la présentation officielle de P. Ielmi. L'assemblée a donc le choix entre les candidats suivants :

Georges Steiner, instituteur à Courfaivre, né en 1945, membre de la commission de rédaction du rapport du Congrès SPR 1978, «Le statut de l'enseignant»;

René Bilat, instituteur au Noirmont, né en 1926, député au Parlement jurassien;

Michel Gury, instituteur à Vicques, né en 1939, membre de l'Assemblée constituante jurassienne, député au Parlement de la République et canton du Jura et délégué de la section de Delémont à la SPR.

Au premier tour de scrutin, René Bilat obtient 148 voix, Georges Steiner 101 et Michel Gury 79. La majorité absolue étant de 165 voix, il est nécessaire de recourir à un deuxième tour de scrutin. Conformément à la procédure de vote adoptée par l'assemblée, le candidat qui a obtenu le moins de voix ne participe pas à ce deuxième tour.

Le dépouillement de ce deuxième tour de scrutin donne les résultats suivants: **est élu secrétaire central du SEJ avec 173 voix sur 330 bulletins rentrés, René Bilat.**

Son concurrent, Georges Steiner, obtient, de son côté, 143 voix.

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE

Né aux Breuleux le 2 août 1926, René Bilat a effectué ses classes primaires dans son village natal avant de fréquenter l'école secondaire de Saignelégier. Après 4 ans d'études à l'école normale de Porrentruy, il obtient son brevet d'instituteur en 1946. Le nouveau secrétaire du SEJ commence alors son activité pédagogique à Montavon, puis à Soyhières avant d'être nommé en 1953 au Noirmont, village où il a donné le meilleur de lui-même pendant plus de 25 ans. En effet, René Bilat est un excellent musicien qui a su marquer de son empreinte la vie musicale de son coin de pays. Directeur de la fanfare de son village jusqu'en 1977, il siège encore à la commission de musique de la Fédération jurassienne de musique.

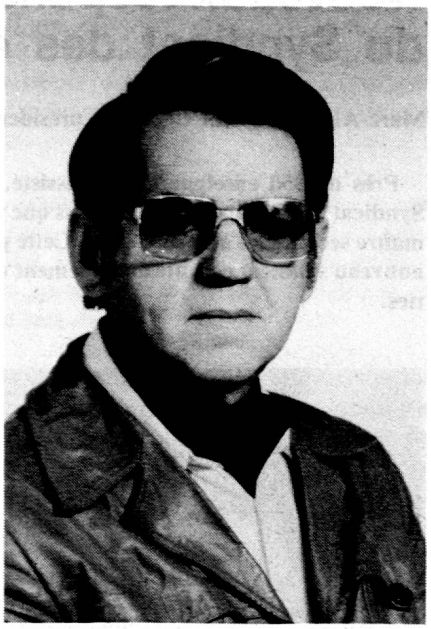

Il s'est également intéressé aux affaires syndicales, puisqu'il a siégé pendant quatre ans au comité de la section des Franches-Montagnes de la Société des enseignants bernois (SEB) avant de le présider pendant deux ans.

Dans la vie publique, René Bilat assume des responsabilités importantes: membre de l'Assemblée constituante ecclésiastique, il préside sa commission de rédaction. Enfin, au mois de novembre dernier, les électeurs et électrices des Franches-Montagnes l'ont désigné, avec neuf autres personnes, pour siéger dans le premier Parlement de la République et canton du Jura.

Assemblée des délégués du SEJ

La séance constitutive de l'Assemblée des délégués du SEJ aura lieu
LE MERCREDI 14 FÉVRIER 1979, A 14 HEURES, AU RESTAURANT DE LA POSTE À GLOVELIER

Ordre du jour

1. Appel et vérification des mandats.
2. Nomination des scrutateurs, du président et du bureau de l'Assemblée des délégués (art. 26 des statuts).
3. Adoption du règlement de l'Assemblée des délégués.
4. Nomination des membres du comité central du SEJ.
5. Divers.

Remarques

La séance de passation des pouvoirs entre le comité provisoire et le nouveau comité central aura lieu à l'issue des débats de l'AD.

Selon les statuts, seuls les délégués ont le droit de vote (art. 27). Si un délégué est empêché d'assister à l'AD, il doit faire appel à l'un des suppléants que sa section a désigné. Il en va de même pour les présidents et les délégués des associations.

Le secrétaire
du comité provisoire:
Paul Simon

Le nouveau secrétaire du SEJ remercie l'assemblée de lui avoir témoigné une si belle confiance et assure tous les membres de sa disponibilité la plus complète.

Paul Simon s'associe à ces remerciements et prend congé officiellement de ses collègues en espérant que la passation des «pouvoirs» s'effectuera sans trop de désagréments pour les membres.

Divers

Quelques interventions ont lieu dans les divers. Elles concernent le lieu des assemblées et la présence des retraités à ces réunions. Le nouveau président, M. A. Berberat, lance un appel aux membres du SEJ pour qu'ils répondent avec enthousiasme aux sollicitations de leurs responsables lorsqu'il s'agira de participer aux travaux de commissions, tant sur le plan jurassien que romand.

Le SEJ enfin opérationnel

Il ne reste plus qu'à nommer le comité central pour que le SEJ devienne véritablement opérationnel. Cela sera chose faite le 14 février prochain, date de la première assemblée des délégués du syndicat. Les deux Chambres de cette assemblée procéderont à l'élection des 8 membres du comité central appelés à diriger, avec M. A. Berberat, le Syndicat des enseignants jurassiens pendant une période de quatre ans.

Une tâche difficile attend les dirigeants du SEJ. Nous leur souhaitons bonne chance dans cette aventure périlleuse mais combien enthousiasmante. Ils peuvent compter sur le soutien efficace de leurs collègues qui leur ont témoigné, le 23 janvier dernier, une confiance réjouissante.

P. Simon

CHALETS pour **GROUPES** 30-60 lits
SKI - NATURE - SPORTS
Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :
ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.— / avec pension Fr. 23.—
Documentation : **HOME BELMONT,** 1923 Les Marécottes

Les institutrices mariées et les doubles salaires

A la fin de l'année dernière, en conclusion d'une étude sur le chômage des enseignants, nous avions demandé leur avis sur ce problème aux présidents des trois associations d'alors, en les invitant expressément à suggérer des solutions visant à le résoudre le plus rapidement possible. Pierre Ielmi, président du Comité provisoire du SEJ, parlant des mesures qui, selon lui, pourraient aider à ces solutions, écrivait entre autres choses: *«La quatrième mesure pour une meilleure répartition du travail ne dépend ni des règlements, ni d'une quelconque majorité parlementaire. Elle dépend seulement de l'esprit de solidarité, de justice, des gens. Elle ne s'adresse qu'à un petit nombre: ceux qui jouissent d'un double salaire. Ici, point de règle, point de directive, point d'obligation. On peut seulement demander à ceux qui sont concernés de faire en quelque sorte un examen de conscience. Ont-ils véritablement besoin de tant d'argent? Leur équilibre psychique assuré ou retrouvé par une activité pédagogique n'est-il pas en étroite relation avec leur compte en banque? N'y a-t-il que dans l'enseignement qu'ils puissent se sentir utiles? Leur besoin légitime d'activité ne pourrait-il pas être satisfait d'une autre manière, même gratuite? Autant de questions, autant de réponses. Autant de cas, autant de différences. Autant de situations, autant de solutions, et pas toujours apparemment logiques.»*

Ces lignes, émanant du président d'une corporation qui avait prévu avant l'Autorité qu'il y aurait pléthore, et qui se bat depuis quatre ans pour la juguler, ne pouvaient pas passer inaperçues. Deux collègues, Mmes Pierrette Müller et Christiane Piquerez, de Porrentruy, nous ont fait parvenir une «Lettre ouverte» contresignée par 164 autres enseignantes et enseignants. Nous la publions ci-dessous, en même temps qu'une réponse de Pierre Ielmi.

B.

À PROPOS D'EXAMEN DE CONSCIENCE...

Lettre ouverte à M. P. Ielmi, président du comité provisoire du SEJ

C'est avec indignation que nous avons pris connaissance de votre article paru dans l'«Educateur» du 15 décembre dernier.

En votre qualité de président du Comité provisoire du SEJ, vous préconisez certaines mesures pour remédier au chômage des enseignants, sans en analyser réellement les causes. C'est ainsi que vous appelez vos collègues, plus exactement vos collègues mariées, à un examen de conscience... A leur tour, celles-ci vous demandent de procéder au vôtre:

Vous qui.., placé à la tête du syndicat des enseignants, avez pour tâche essentielle de défendre nos intérêts, avez-vous songé que vous n'étiez pas notre juge, mais notre avocat?

Lorsque vous dénoncez les doubles salaires, vous pénalisez les femmes mariées. Lorsque vous parlez de leur compte en banque, vous dites tout sur vous, Monsieur, et rien sur les femmes qui ont choisi d'enseigner. Lorsque vous évoquez un aléatoire équilibre psychique, vous méprisez la femme qui a le droit de choisir librement son existence. Lorsque vous mettez en doute le fait de se sentir utile dans l'enseignement, vous semblez ignorer l'engagement que peut représenter notre profession et la part de lui-même qu'un enseignant donne à sa classe. De tels propos, de la part d'un responsable syndical, frisent l'indécence.

Nous nous permettons, d'autre part, de vous rappeler l'article 8, alinéa j, de la Constitution jurassienne:

«La liberté individuelle est garantie... Le sont notamment... j. La liberté de choisir et d'exercer une profession.»

Quant au C.C.S. art. 167, il stipule:

«La femme a le droit d'exercer une profession.»

Nous trouvons déplorable, Monsieur, que vous ayez si peu de considération pour les enseignantes mariées. Déplorable que, dans le but de donner du travail aux jeunes chômeurs, vous songiez à nous en priver. Nous sommes solidaires de nos jeunes collègues au chômage, des solutions s'imposent, mais ils comprendront que nous ne pouvons dignement accepter de n'être qu'une main-d'œuvre de réserve. Comment osez-vous nous rendre responsables de la situation actuelle? Est-ce nous qui, avec une coupable légèreté, avons continué à admettre des sections pléthoriques à l'Ecole normale, alors que déjà les postes disponibles se faisaient rares et que la sonnette d'alarme retentissait de toute part? Il fut un temps, pas si lointain, où l'on nous priait d'accepter des postes vacants pour le bien des enfants et de l'école. Nous voici devenues, comme par magie, des usurpatrices, coupables de tous les maux dans le monde de l'enseignement. Pour être logique avec vous-même, demandez donc la fermeture des carrières de l'enseignement aux jeunes filles, ou alors obligez-les, au nom des Droits de l'Homme, à faire vœu de célibat... joli Moyen Age!

Nous ne voyons aucun juste motif pour prendre à notre compte les erreurs de l'autorité, pas plus que les aléas d'une conjoncture défavorable. Jamais nous n'accepterons la discrimination scandaleuse que vous tentez de faire entre les enseignants et qui, au moment où ceux-ci sont l'objet d'assez basses attaques, participe de la même entreprise de dénigrement.

Nous avons les mêmes droits que vous, Monsieur, et, ne vous en déplaise, vous devez compter avec nous.

Si, lors des prochaines assemblées, le syndicat devait vous suivre dans cette voie, nous nous verrions dans l'obligation de résilier notre engagement au sein du SEJ. Nous espérons vivement ne pas avoir à prendre cette décision, car nous sommes certaines que des solutions équitables sauront être proposées dans un esprit de véritable syndicalisme.

Des enseignantes mariées
du district de Porrentruy

P.-S. Cette lettre a été lue et approuvée par 166 collègues ajoulots.

Réponse à une lettre ouverte

Un prédicateur jésuite m'affirmait que, dans un auditoire **attentif**, le 30% des gens n'écoutent pas.

Que dirait-il de l'attention des 166 cosignataires de la lettre vengeresse qui m'est publiquement adressée?

Pour ceux qui ont lu mon texte, il est bien évident que je ne fais aucune allusion aux femmes mariées. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. D'autre part, en début d'article, je disais: «Posons comme à priori que la femme, mariée ou non, a le même droit au travail que l'homme.» Mesdames, comme vous donnez raison à mon jésuite! C'est d'autant plus déplorable que vous donnez des leçons... de lecture. Vous me faites un beau procès d'intention.

Prenez donc la peine de relire mon texte. Prenez également la peine de vous souvenir de ce que j'ai dit et écrit, en tant que président de la SPJ d'abord, du comité provisoire du SEJ ensuite, et vous verrez que vos flèches passent à côté de la cible. Quelques-unes de vos allusions relèvent de la polémique, voire de la diffamation et de la calomnie.

Je me permets de vous rappeler que j'ai dénoncé depuis bien longtemps la pléthore que nous fabriquaient les autorités et que j'ai tiré la sonnette d'alarme bien avant vous. Je vous renvoie à mes rapports d'activité parus dans l'«Educateur».

Pour ce qui est de mon «esprit de véritable syndicalisme», je crois l'avoir montré

suffisamment pour que tous puissent juger. Quand chacune d'entre vous, toutes propositions gardées, aura travaillé autant que moi à la défense de la corporation, vous aurez franchi un pas important vers cette égalité que vous réclamez, car j'ose espérer que vos revendications égalitaires ne sauraient être sélectives et se confiner aux seuls avantages.

Moi aussi, et **activement,** je suis «solidaire de nos jeunes collègues en chômage».

Avec vous, j'espère vivement que «des solutions équitables sauront être proposées».

J'attends avec impatience et un très grand intérêt les **solutions originales** que vous ne saurez manquer de formuler. Pour terminer, permettez-moi quelques questions: Pourquoi ce ton? Que cache votre agressivité? Croyez-vous que c'est en trempant votre plume dans le vinaigre que vous défendez le mieux votre cause? Vous me reprochez d'être votre juge, qu'êtes-vous donc?

Pierre Ielmi

Salaire

A fin janvier, vous avez reçu un nouvel état de salaire. Vous avez pu remarquer qu'il émane de l'Office du personnel du canton de Berne. En effet, selon les accords entre les deux cantons, le canton de Berne continuera, encore un certain temps, à verser les salaires du corps enseignant.

En conformité avec la législation jurassienne, trois innovations apparaissent:

— augmentation à 80 ou 100 francs des allocations pour enfants;
— la disparition des allocations de résidence;
— de nouvelles primes pour la caisse de prévoyance (caisse de retraite, anciennement CACEB).

Comment vérifier le calcul de ces primes?

1. Vous calculez les 13/12 (treize douzièmes) du traitement annuel, sans les allocations et les leçons supplémentaires éventuelles. Ce montant se lit dans le dernier rectangle à droite, première ligne, de l'état de salaire. Vous obtenez votre **traitement annuel brut.**
2. Vous calculez le 90% de ce traitement annuel brut et vous soustrayez 8400 francs. Vous obtenez votre **traitement assuré.**
3. Vous prenez le 8% du traitement assuré. C'est votre **prime annuelle** à la caisse de prévoyance. Il ne vous reste plus qu'à diviser ce montant par 12 pour obtenir la prime mensuelle, arrondie au franc ou demi-franc supérieur.

Si cela ne joue pas, vous n'avez qu'à... recommencer l'opération avant de vous précipiter au téléphone de l'administration jurassienne (22 51 11) pour réclamer. Le soussigné est aussi à votre service.

Pierre Ielmi, inst.
Bassecourt

AJEPS

Cours de basketball (5.102.13)

Dans le but de relancer le basketball à l'école, l'AJEPS organise un cours à l'intention du corps enseignant de tous les niveaux.

Dates: samedi 10 mars et samedi 17 mars.

Lieu: Soyhières (nouvelle salle de gymnastique).

Animateurs: M. Claude Laville, rue A.-Merguin 14, 2900 Porrentruy (066 / 66 44 06) et un collaborateur spécialisé.

Inscription: ce cours a été publié dans le programme 1979 du Centre de perfectionnement sous le N° 5.102.13. Il est encore possible de s'inscrire par le centre ou directement auprès de M. Laville. Délai: **20 février 1979.**

Programme: le programme sera adapté au niveau des participants. Les débutant(e)s sont les bienvenu(e)s! Les participants apprendront la maîtrise des gestes techniques de base, les règles de jeu et l'arbitrage, et surtout la méthodologie. Un avis détaillé parviendra aux participants après le délai d'inscription.

L'AJEPS invite vivement les collègues à participer à ce cours. Le basketball est un jeu merveilleux qui offre de multiples possibilités d'application au programme scolaire.

Rédacteur de la rubrique jurasienne:
Abel Babey, Pastourelles 17, **2800 Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

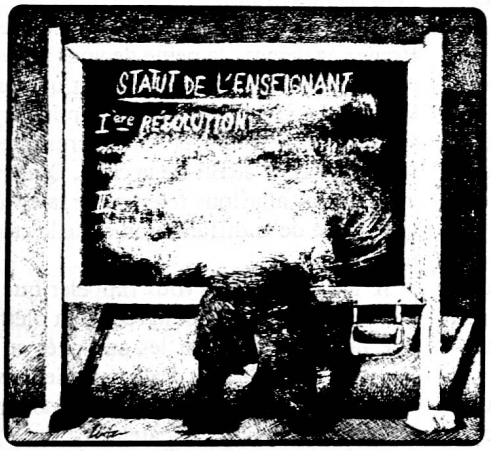

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

JURA ET JURA BERNOIS

AJEPS - AEPSJB??

De quoi s'agit-il?

L'AJEPS (Association jurasienne d'éducation physique scolaire) recouvre les 3 districts qui constituent le nouveau canton du Jura et l'AEPSJB ou association d'éducation physique scolaire du Jura bernois regroupe les enseignants résidant dans les districts du Jura bernois et de Bienne romande (districts de Moutier, Courtelary, La Neuveville).

QUELQUES DATES

1921
Naissance de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG), section de l'Association cantonale bernoise (BTLV).

Novembre 1975
La SJMG devient AJEPS (Ass. jurassienne d'éducation physique scolaire). Cette appellation correspondait mieux aux buts et aux activités de la société, et se conforme aux dénominations romandes.

Décembre 1977
L'assemblée générale de l'AJEPS donne mandat, au vu de la situation politique, à deux groupes de travail de préparer les structures de deux nouvelles associations regroupant, d'une part les enseignants du futur canton du Jura et d'autre part, ceux du Jura bernois.

Novembre 1978
L'assemblée générale annuelle entérine la création du canton du Jura et donne le jour à deux associations distinctes, une pour le Jura (AJEPS), l'autre pour les districts du Jura bernois (AEPSJB).

Décembre 1978
A Bâle, l'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS) est acceptée comme association cantonale à part entière par l'assemblée des délégués de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG).

Pour sa part, l'AEPSJB demeure une section de l'Association cantonale bernoise (BTLV) qui est elle-même affiliée comme association cantonale à la SSMG.

Sur le plan pratique...

La situation est moins tranchée dans la mesure où les membres des deux associations ont décidé (statutairement) de conserver un bon nombre d'activités en commun.

Dans ce but, un comité de coordination a été mis sur pied pour «harmoniser l'organisation des activités communes et permettre une certaine rationalisation (finances, participation, etc.)».

De plus, dans la mesure du possible, les organismes ayant aidé dans le passé à la mise sur pied de certaines manifestations seront à nouveau sollicités, en particulier les inspecteurs de l'éducation physique, le Centre de perfectionnement du corps enseignant et les offices «Jeunesse et Sport».

En résumé, si vous avez à faire une communication à:

l'Association jurassienne
d'éducation physique scolaire
AJEPS

L'Association d'éducation physique
scolaire du Jura bernois
AEPSJB

adressez-vous à son président.

AJEPS:	AEPSJB:
M. Jean Petignat	M. Jacques Simonin
	Plein-Soleil 6
2905 **Courtedoux**	2740 **Moutier**

JURA BERNOIS

STATUT DE L'ENSEIGNANT

A propos du Congrès de relevée de Fribourg le 17 mars 1979

Le Congrès SPR... vous connaissez? Il est vrai qu'au dernier, nous de la SEJB, nous nous comptions sur les doigts des deux mains! Pour une section cantonale qui compte malgré tout environ 700 membres, ce n'est pas la joie!

C'est pourquoi je me permets de lancer ce petit appel. Le 17 mars prochain (je sais, c'est un samedi...), un Congrès de relevée aura lieu à Fribourg. En décembre dernier, le Congrès officiel n'a pas eu le temps de passer toutes les propositions de résolution à la discussion et au vote, tant les interventions étaient nombreuses; forcément, un sujet comme le statut de l'enseignante et de l'enseignant, cela nous concerne directement! Ou du moins, cela **devrait** nous préoccuper, ne trouvez-vous pas?

Il faut voir plus loin que le mois de mars: un congrès a des suites. Les résolutions adoptées serviront de base à des études approfondies sur ce fameux statut, c'est évident; mais elles donneront également une direction assez précise à l'évolution de la SPR, à son attitude, ses prises de position.

Alors, reprenez les projets de résolution, consacrez quelques instants à leur lecture, parlez-en autour de vous! Et surtout, venez nombreux à Fribourg pour participer aux débats! Ils seront, j'en suis sûr, aussi animés et intéressants que ceux de 1978.

Le président:
J. Paroz

Du vrai côté de la vie...

Une nouvelle conteuse...

Le nombre n'est pas négligeable de nos collègues qui, hors même de l'enseignement, font, dans des domaines divers, preuve de talents manifestes[1]. Savons-nous toujours en estimer à leur valeur les signes et les fruits?

Dans les beaux-arts, je pense à l'œuvre, si abondante et si diverse en ses moyens d'expression, qu'a réalisée un Laurent Boillat[2] ou à celle, de tendance plus surréalisante et encore trop peu connue, de Diego

[1] La situation évoquée ici est celle du Jura, sans distinction de frontière. Partout ailleurs en Romandie, on pourra faire de semblables constatations. J'en laisse le soin à chaque collègue, en fonction de son canton ou de sa région de résidence.

[2] Dont un bel album, préfacé par Henri Guillemin et paru en 1976 aux Editions des Cerniettes (Delémont), établit, au gré de près de 250 reproductions, un bilan pour les années 1935 à 1975.

Smaniotto. En lettres, on en trouverait plus d'un(e) à nommer, d'hier à aujourd'hui. Parmi eux, toutefois, les narrateurs, et singulièrement ceux qui ont choisi pour s'exprimer l'art difficile de la nouvelle, ne sont pas légion. Je ne vois guère, dans une époque plus ou moins récente, que Jean-Paul Pellaton et Pierre Siegenthaler[3] pour s'y être illustrés. A leurs noms, il convient désormais d'en adjoindre un autre: celui de notre ancienne collègue Elsy Schneider-Nobs, qui a récemment fait paraître un ensemble de récits et nouvelles groupés sous le titre *Roule ta bosse... monde*[4].

Ancienne collègue, ai-je dit. En effet, née à Choindez en 1922, Elsy Nobs a obtenu son brevet à l'Ecole normale de Delémont vingt ans plus tard, c'est-à-dire en pleine période des mobs. Elle fut donc d'emblée requise de remplacer, un peu partout dans le Jura, de nombreux instituteurs appelés sous les drapeaux. Nommée à Roches en 1944, elle y enseigne pendant deux ans puis se marie. Devenue Elsy Schneider, elle s'établit à Renan, où elle restera jusqu'à ces toutes dernières années. Le fait qu'elle n'ait plus guère, dès lors, pratiqué son métier, n'exclut pas qu'elle garde des souvenirs de notre profession et des liens avec ceux qui l'exercent.

Le beau talent qui s'affirme dans son livre n'est pas, à vrai dire, une totale surprise. Elle a toujours manifesté un goût très vif pour la lecture et les belles lettres. Et puis, au temps où elle habitait Renan, elle a publié un certain nombre de textes dans divers journaux locaux ou régionaux; elle a également, avec un succès qui dépassa vite les lieux mêmes qui fournissaient son thème à cette évocation, consacré à son village une brochure intitulée *Renan le temps d'un battement de cœur.*

Aujourd'hui fixée à Villeret, Elsy Schneider-Nobs s'est donné loisir de rassembler en un volume de plus de 300 pages un choix de 22 de ses écrits. Ainsi trouvons-nous l'occasion d'apprécier dans une plus exacte mesure les qualités de son art de conteuse, empreint de touches fort personnelles.

... et ses récits

Les textes ainsi soumis à notre attention ne sont pas tous d'essence proprement narrative. On y trouve d'abord des croquis inspirés de la nature ou des tranches de souvenirs en rapport avec les grands-parents de l'auteur, avec ses père et mère, avec des amis, avec Choindez, patrie de son enfance. Ailleurs, ce sont des séjours de vacances qui se voient transposés en des évocations à la fois précises et poétiques. Parmi les récits proprement dits, je distinguerai encore entre les nouvelles, bâties sur des thèmes plutôt (et même parfois cruellement) réalistes, et les contes, qui prolongent jusqu'au merveilleux les données du réel.

Mais il faut bien avouer que ce classement, adopté par commodité, a quelque chose de trop systématique. Les circonstances de la vie, dont ne cesse de s'inspirer l'auteur, n'offrent pas dans leur surgissement un tel schématisme; et Elsy Schneider-Nobs a un sens trop aigu des fluctuations du monde pour ne pas y adapter avec souplesse les différents registres d'expression dont elle dispose. C'est ainsi que son goût pour l'évocation des sites ou un retour à des souvenirs tout personnels viennent s'unir sans disparate au mouvement d'une nouvelle, que tel détail d'un visage ou telle péripétie d'un événement ouvrent des perspectives sur des au-delà mystérieux.

Il en résulte souvent, par le jeu même d'un contraste qui est plus dicté par l'intuition que par le souci de l'effet à produire, une tension plus forte, une dimension plus prégnante du récit. C'est le cas, par exemple, en page 134, quand, au *vieil homme grisonnant (qui) ne possédait rien, ni Dieu ni diable, mais (qui) s'accrochait farouchement à son sexe comme à une bouée de sauvetage,* s'oppose sans transition *toute la gloire du printemps naissant... réfugiée dans le ciel.* Ou encore, dans «Dis maman», quand les douloureuses réflexions qui naissent au chevet d'une mourante sont soudainement coupées par la conscience des beautés de l'été:

On ne voit ni terre ni ciel. Un feuillage royal, d'un vert luisant tout plein de fleurs disposées en grappes crémeuses, envahit presque la chambre d'hôpital. On dirait que le soleil travaille au flash, tant ses effets de lumière sont brusques et violentes dans cette débauche de feuilles et de fleurs. Une petite brise niche dans les branches: ses notes flûtées accompagnent le roucoulement doux des ramiers.

Qualités littéraires...

E. Schneider-Nobs m'écrit n'avoir, en composant ses textes, pas cherché à «faire de la littérature». Quel sens donner à cet aveu? Si elle entend par là qu'elle a choisi d'exprimer les réalités de la vie, même les plus crues ou les plus surprenantes, de préférence à d'arbitraires spéculations intellectuelles, qu'elle a renoncé aux falbalas sentimentaux et aux extravagances du style alors c'est vrai: elle n'a pas cédé aux tentations de ce qui, de la littérature, n'a que les semblants trompeurs. Mais si sa visée a été par le pouvoir d'un langage sûr, de conférer aux contingences imparfaites de l'existence — qui, sans lui, ne seraient que l'image du chaos — un ordre signifiant une durée exemplaire, alors, et je l'en félicite, elle a fait œuvre littéraire.

Je me fais mieux comprendre. Une description de visage d'homme, telle que celle qui suivra, dépasse son propre objet. Partant des apparences, elle cherche constamment à sonder ce qui se cache derrière; elle va au-delà du pittoresque pour atteindre à la vérité qu'il déguise. En même temps, rassemblant des traits qui, dans la vie de chaque jour, se trouveraient peut-être épars chez plusieurs individus, elle typifie le personnage, elle lui donne valeur d'exemple sinon de symbole:

Tout y était flasque, spongieux. On cherchait en vain une lumière sur ce front morne et bas. Son nez, large et court, aux rondes narines, tenait du renifleur... La bouche imprécise, molle dans une chair molle, faisait penser à une ventouse. Une langue épaisse et luisante passait sans cesse sur ses lèvres mouvantes. Grâce au verre grossissant de ses lunettes, je tenais son œil à ma merci. J'y cherchais, angoissée et patiente, un feu, une étincelle, une minc lueur enfin, un secret me révélant une âme. Mais l'œil restait mort.

On aura noté, au passage, ce don qu'a l'auteur de transposer en formules verbales éclatantes les objets du monde ambiant. Ailleurs, elle cerne d'un dessin à la fois ferme et aéré les images furtives des journées ou des saisons:

Déjà septembre pointe son museau rou derrière chaque buisson. Il se hâte de bou ter le feu aux fruits des églantiers, aux grappes des sorbiers, aux pommes des vergers à toute feuille poussée, par coquetterie, changer de robe. D'heure en heure, le soleil s'essouflera à vouloir grimper jusqu'au zénith. Tout ambre et tout miel, il se reposera souvent à l'ombre des ombres plus largement peintes sur le sol. Dans les prés alentour, les premiers colchiques, diaphanes, sont ivres d'avoir bu une goutte d'or safrané.

Dira-t-on sa joie à savoir qu'un tel tableau, et d'autres de semblable facture, où affleure une sorte de jubilation de la beauté, sont inspirés par un coin de terre, le Jura-Sud, que d'aucuns s'acharnent à considérer, non seulement comme inerte et inconscient, mais comme funèbre et gluant? Si Elsy Schneider-Nobs, par le témoignage d'une écriture forte, s'inscrit en faux contre de telles appréciations, c'est qu'elle se veut attentive à «écouter le pays» et refuse de se laisser aller à des idées

[3] Le premier, diplômé de l'Ecole normale de Porrentruy en 1940, a peu à peu conquis ses grades de maître secondaire et de licencié ès lettres, pour accéder finalement à l'enseignement supérieur (pendant des années à l'Ecole normale de Delémont, actuellement comme lecteur à l'Université de Berne); le second, venu des carrières du commerce, est aujourd'hui maître secondaire à Malleray.

[4] Editions Bovy, Saint-Imier, novembre 1978.

préconçues[5]. Et pour elle, dès lors, par la vertu d'un juste enracinement:

Un pays, ça se raconte à l'aide de chemins, de rivières, de pâturages bercés par un vallon. Ça parle de texture, de composition, de structures du sol. D'élevage et de cultures. De forêts drapées de noir, de bêtes et d'oiseaux...

... et qualités humaines

Mais, au-delà de ses apparences purement géographiques, *un pays, ça explique ses passions, ses espoirs, ses croyances, ses mystères.* Comment, sinon à travers certaines destinées qui y trouvent leur cadre. D'où le fait, sans doute, que l'auteur s'intéresse moins à la benoîte vie quotidienne, terne et grise, qu'à des personnages qui, tous, ont des secrets profonds, des entraînements obscurs, voire des phobies ou des obsessions, qui les font vivre ou mourir: ainsi Jeff le Bancroche, poursuivi par le souvenir des événements qui l'on conduit à tuer son frère; ainsi Wanda, que la maternité semble d'abord combler mais qui sombre dans une démence infanticide, alors que Fanny, par la promesse de cette même maternité, se voit sauvée de sa honte et de ses misères de femme vendue, comme une pièce de bétail, «pour mille francs»; ainsi Julie, l'ancienne fille facile, et plus tard Constant Jaquet, le fermier rustre et tant soit peu paillard, qui se trouvent ramenés au sens de la dignité par un étrange espoir qu'un enfant non moins étrange personnifie...

Il y a dans ces thèmes, dans d'autres encore que je ne puis recenser ici, un net sentiment tragique de l'existence. C'est que notre destinée terrestre est marquée d'une grande interrogation, qui nous torture tous, tant que nous sommes. Celle-là même que «le vieux pirate du Pignon»[6] a crié aux quatre coins du monde:

— Homme, qui es-tu?

Ont répondu: le nègre, le prisonnier, le marin, le chasseur de baleines, le Jurassien, le Chinois, l'Américain, sa concierge, sa blanchisseuse, sa marchande de salades. D'autres encore...

Celle de nos fins dernières, telle que la formule en elle-même, Elsy Schneider-Nobs lorsqu'elle contemple, «mortes sur (ses) genoux», de vieilles photos de famille:

Qui sommes-nous? Où allons-nous? Pourquoi la vie? Pourquoi la mort?

Ce qui pourrait, en termes plus immédiats, se traduire par:

C'est quoi, le bonheur? que je demande à tous «mes morts», où est votre réussite? Et le monde, le tenez-vous, cette fois, au bout de votre ligne de vie? Vos «pourquoi» anxieux, dites, ont-ils reçu une réponse?

Et cette réponse, faut-il la chercher en ceci que *le Maître (a) tiré les hommes d'une nuit sans espérance pour les conduire dans le Jardin de la Paix,* ce qui fait que *dès ce jour, le monde (a pu) rouler sa bosse de siècle en siècle?*

Francis Bourquin

---

[5] Ce souci d'authenticité, cette recherche de l'identité propre aux êtres et aux choses, c'est justement une des lignes de force du livre d'Elsy Schneider-Nobs. J'y insisterai plus longuement si le loisir m'en était laissé. Mais on ne saurait tout dire: il faut accorder au lecteur la joie de quelques découvertes!

[6] Un personnage bien réel, avec qui j'ai eu en son temps de cordiaux échanges de lettres et de livres: John Vuilleumier, écrivain alémanique d'origine jurassienne, qui a nourri, de ses expériences de grand voyageur, une œuvre qui mériterait d'être mieux connue chez nous. Mais qui s'avisera un jour de la traduire?

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

SVRSM
ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

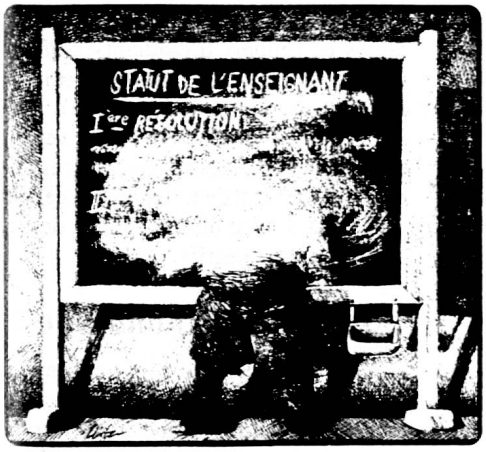

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

Comité cantonal

- **DÉLÉGUÉS AUX ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS SPR**
  L.-Philippe Clerc Béatrice Bugnon
  J.-François Noël Patricia Hayoz
  Michel Macheret J.-Claude Gagnaux
  Bernard Bugnon
- **APPEL DANS TOUTES LES SECTIONS:** désignation d'une personne comme huitième délégué.
- **RAPPORT PASSAGE CO:** un rapport final est rédigé sur la base des remarques parvenues de toutes les sections.
- **Plan d'introduction du français:** le jeudi 1er février au Restaurant du Richelieu à Fribourg, conférence de Geneviève Winckler.

L. Kaeser

INVITATION

A TOUS LES MEMBRES de la SPF

Jeudi 8 mars, 20 heures

Café du Jura, route du Jura 20, Fribourg

FORUM

en vue des interventions au CONGRÈS du 17 mars

L'enseignement supérieur aux Etats-Unis (II)

Décentralisation du pouvoir universitaire

Plus que dans tout autre système national d'enseignement supérieur, l'exercice du pouvoir universitaire aux Etats-Unis est fragmenté. Le secteur privé détient un pouvoir parfaitement libre de toute ingérence gouvernementale dans des établissements autonomes dont le nombre dépasse un millier. Le secteur public est fragmenté en autant de sections qu'il y a d'Etats (cinquante), chacune de ces sections étant subdivisée en sous-systèmes à l'intérieur des Etats, et subdivisée encore au niveau institutionnel, où d'importants campus ont accumulé individuellement un pouvoir considérable.

Fierté et initiative professionnelles

Des centaines de collègues universitaires et d'universités sont individuellement responsables de leur propre bonne marche. Les «trustees» et l'administration consacrent directement leur autorité à promouvoir l'institution locale et à encourager le corps professoral à s'intéresser au bien-être de tout le campus autant qu'à la prospérité de leurs secteurs particuliers. Il en résulte une fierté professionnelle et un esprit d'initiative inhabituels. Cette caractéristique des universités américaines fut remarquée, au début du siècle, par le grand sociologue allemand Max Weber qui déplorait en même temps un manque de responsabilité à l'échelon local dans les universités de son propre pays, lesquelles subissaient la forte emprise d'un ministère de l'éducation prussien.

Esprit de compétition

Aucun autre grand système d'enseignement supérieur n'encourage au même degré la compétition entre les collègues et les universités qui le constituent. Cela est une conséquence naturelle de la longue lutte pour la survie et pour la suprématie que les institutions ont menée dans des conditions de décentralisation radicale. La compétition se nourrissait d'elle-même, dans la mesure où les collègues concurrents augmentaient sans cesse leur niveau, se disputaient les professeurs et les étudiants, s'attiraient à tour de rôle les préférences et allégeances de publics variés. Comme dans la concurrence industrielle, le jeu peut être brutal et la vie difficile. En période de dépression économique des centaines d'établissements ont dû littéralement se battre pour demeurer en vie; plusieurs douzaines disparaissent chaque année. Quelques établissements évoluent dans le sens d'une diversification afin de réduire leur vulnérabilité en cessant de dépendre d'une ou de deux spécialités qui risquent de ne plus trouver preneur; d'autres choisissent de renforcer leur caractère d'irremplaçable originalité, espérant là se forger une situation privilégiée.

On assiste à de surprenantes prouesses dans la lutte pour la survie. D'autres institutions se rapprochent les unes des autres pour mieux fixer leurs prix, partager leurs ressources et, en général, pour échapper aux risques d'une compétition serrée. D'autres encore préfèrent renoncer à une grande partie de leur autonomie pour obtenir des subventions plus importantes de l'Etat, car une petite place dans un budget gouvernemental est la meilleure assurance de survie.

Elargissement du choix

L'étendue du choix personnel dépend de la diversité des établissements, de la latitude d'opérer une sélection parmi eux et de passer de l'un à l'autre, sans oublier la possibilité de se tromper une ou plusieurs fois et de pouvoir faire un second ou un troisième choix d'institution et de programme. Beaucoup de systèmes étrangers n'offrent pas une telle latitude. Le transfert d'une faculté de droit à une faculté de lettres au sein d'une même université européenne peut être difficile et causer une grande perte de temps. De plus, un système national peut, soit comporter un seul type d'organisation, soit placer l'université, avec son registre limité d'options, dans une telle situation de suprématie que toutes les autres institutions d'enseignement supérieur ne sont que des médiocres doublures. Le choix se trouve rétréci et contraignant en conséquence.

Par comparaison, les possibilités de choix offertes dans le système américain sont stupéfiantes. Chaque année, des centaines de milliers d'étudiants passent d'un collège à un autre. Dans aucun pays il n'existe un aussi grand nombre d'étudiants qui franchissent les portes relativement très ouvertes de collèges n'exerçant pas de sélection, et qui gardent leur chance d'entrer plus tard, s'ils le désirent, dans des établissements plus sélectifs.

Contrôle et équilibrage

A tous les niveaux, il existe dans le système américain un jeu de forces qui se contrebalancent. Au niveau des superstructures où s'exerce l'autorité, aucune administration nationale, aucun parti politique

n'est prédominant; aucun Etat ne l'emporte sur les autres. Les associations d'accréditation (organismes privés composés d'experts indiscutables, chargés d'étudier et d'adopter des critères et des normes permettant de déterminer la qualité d'une institution ou d'un programme d'enseignement) imposent des normes minimum, mais n'exigent d'aucun établissement un niveau plus élevé. En ceci, leur façon d'agir est très différente des bureaucraties gouvernementales d'autres nations, qui cherchent à égaliser toutes les institutions ou leurs filiales en un système unifié. Au sein des institutions, la division du pouvoir entre les «trustees», les administrateurs et les groupes d'enseignants produit un système de contrôle et d'équilibre tout à la fois formel et informel.

Un système national souple et administratif

Le processus de contrôle et d'équilibre opère à l'intérieur de secteurs limités du système, laissant ce dernier en grande partie libre d'évoluer dans différentes directions, afin de répondre aux exigences des consommateurs, de besoin en main-d'œuvre et des ambitions internes. Le collège «undergraduate» très élitaire de Princeton n'offrira peut-être jamais de programmes de préparation aux professions paramédicales, mais plusieurs collèges d'arts libéraux réputés du Middle West le font depuis qu'ils ont constaté, d'une part, qu'ils avaient de la difficulté à recruter des étudiants et, d'autre part, que ceux-ci étaient intéressés par un type d'apprentissage débouchant directement sur un emploi. Les collèges d'arts libéraux ont depuis longtemps imaginé individuellement des moyens plus ou moins clandestins de s'adapter, par exemple en se chargeant d'un programme de formation des infirmières pour l'hôpital local (ce qui les aide à boucler leur budget) tout en se débrouillant pour que ces cours ne figurent pas sur leur programme officiel. Beaucoup d'universités urbaines privées, religieuses ou laïques, fonctionnent depuis longtemps comme des institutions d'utilité locale qui s'adaptent aux besoins purement professionnels des étudiants. Un millier de «community colleges» (collèges universitaires de la collectivité locale) se sont ainsi adaptés à toutes sortes de besoins qui se faisaient sentir dans la collectivité locale ou le quartier urbain auquel ils appartenaient.

Le résultat cumulatif est que le système américain dans toutes ses parties peut s'étendre ou se réduire rapidement, de même qu'il peut s'engager dans plusieurs directions différentes en même temps. L'expansion peut être confuse et désordonnée, comme elle le fut dans les années 1950 et 1960; les réductions peuvent être brutales et de caractère opportuniste, comme au cours des cinq dernières années. Mais le changement, quel qu'il soit, s'accomplit plus facilement au sien de la structure décentralisée des Etats-Unis que dans les pays où tout projet d'orientation nouvelle implique un débat national et de nouveaux textes législatifs, où les universités se retranchent derrière le budget national et leur personnel derrière le statut de la fonction publique.

Lucienne Kaeser

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

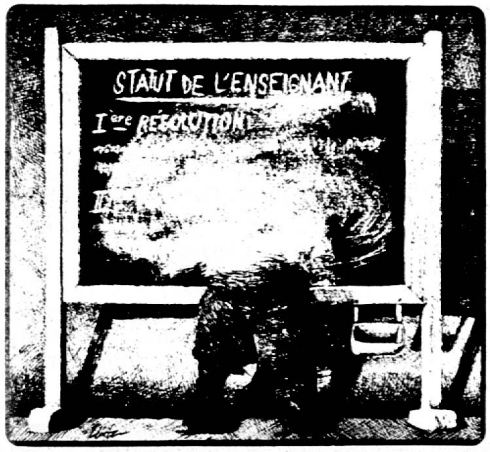

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

VALAIS

Comité cantonal SPVal

Voici les problèmes principaux que le CC se propose de traiter en ce début de mandat.

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Le CC étudie en ce moment ce problème de façon approfondie, afin de pouvoir présenter une requête au DIP.

SEMAINE DE CINQ JOURS

Une question concernant la semaine de cinq jours à l'école a été posée au Grand Conseil. Des sondages ont été effectués lors des assemblées de districts. Le CC a donné mandat aux commissions CP et CIM pour étudier les résultats de ce sondage et pour examiner cette question.

CONGRÈS DE LA SPR

Le CC y souhaiterait une participation plus nombreuse et plus active des enseignants valaisans. Le prochain Congrès SPR aura lieu le samedi 17 mars à 14 h. 30 à l'aula de l'Université de Fribourg.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS RENOUVELÉ

Le CC a reçu M. François Mathis pour une information sur le nouveau programme de français qui entrera en vigueur en 1982. La manière dont les recyclages seront organisés, ainsi que les moyens d'enseignement

mis à la disposition des maîtres sont deux points qui préoccupent spécialement le CC.

RAPPORTS AVEC LA BASE

A sa séance du 23 janvier, le CC a invité les présidents de districts. Il leur a été demandé de consulter leur comité de district au sujet de:

— la motion visant la suppression de l'Ecole normale,
— du nouveau programme de catéchèse.

AUTRES SUJETS D'ÉTUDE DE LA SPVal

La SPVal sera appelée à donner son avis sur une motion déposée devant le Grand Conseil, motion réclamant la suppression de l'EN. Le CC a consulté les comités de districts à ce sujet, et attend leurs réponses.

Le CC charge la CIM d'étudier la possibilité d'une collective d'assurances accidents et maladies pour le personnel enseignant.

Un fichier de presse va être constitué. Y seront classés par thèmes des articles de journaux concernant l'école.

La Fédération des Associations de parents a constitué une commission de réflexion formée de deux représentants des Associations de parents, de deux représentants du DIP, et de deux représentants du personnel enseignant.

Au niveau romand, s'est constituée dernièrement une commission chargée d'étudier les problèmes des classes à degrés multiples et de définir leurs besoins. Une semblable commission se formera prochainement au niveau cantonal. Son but sera d'étudier les éventuelles adaptations nécessaires, et la création des moyens d'enseignement propres à ces classes.

M.-Noëlle Perrin

A propos de l'exposition des artistes enseignants

Le dictionnaire dit que l'art s'adresse au sentiment et à l'imagination pour produire une émotion. Le dictionnaire transmet donc une idée classique et rationaliste de la création artistique: elle serait une activité de seconde espèce, presque ludique, à la recherche continue du «beau», notion tout à fait abstraite et d'ailleurs désuète, comme celle du «bon» et celle du «bien».

On sait actuellement que l'art est une forme d'expression intense et mystérieuse: il se donne pour domaine tout le réel et tout l'imaginaire; il investit les formes, les idées et les sentiments; il exprime l'homme, son milieu et son destin. La peinture, la musique et la sculpture portent en elles toutes les formes de l'univers, toute l'imagerie du rêve, toutes les forces contradictoires du cœur de l'homme, tous les aléas de son histoire. Mieux que n'importe quel autre message, ces images tissent les liens visibles entre les siècles et les générations: le masque des figures mythiques préhistoriques et des visages défaits de Picasso; la vie intérieure dans les vitraux du Moyen Age, dans les portraits de Rembrandt et dans les faces de Rouault; la sérénité sur les figures égyptiennes, sur les personnages des mosaïques et dans certains tableaux de Fernand Léger.

Longtemps l'école a méconnu l'expression artistique; ou plutôt elle la réduisait à l'écriture calligraphique et au dessin; après la Deuxième Guerre mondiale encore, on s'exerce à reproduire le plus fidèlement possible maisons, arbres et objets de nature morte; on se préoccupe donc surtout de la représentation et non de l'expression. L'école ne comprend pas encore à cette époque-là le principe de la liberté créatrice; elle condamnerait sérieusement l'idée que l'arbitraire même des formes est source et objet de la création.

Notre école accepte aujourd'hui que le dessin et la peinture soient aussi et d'abord (en première étape et non en primauté) expression de la vie intérieure et de l'environnement physique et social tel que chacun le ressent. Il fallut cette évolution pour qu'apparaisse dans les programmes scolaires le domaine si enrichissant des activités créatrices. On accepte enfin ce que Kandinsky affirmait en 1912: «En art, la théorie (et la technique) ne précède jamais la pratique, pas plus qu'elle ne la commande. C'est le contraire qui se produit toujours. Ici, surtout dans les commencements, tout est affaire de sensibilité. C'est par la sensibilité seule, surtout au début, que l'on parvient à atteindre le vrai dans l'art.»

L'exposition des artistes enseignants organisée sous l'égide de la FVAP à l'occasion du 150e anniversaire de l'école valaisanne est un signe concret et officiel que l'expression artistique est désormais acceptée et encouragée. Et la qualité des œuvres accrochées aux cimaises du musée gallo-romain de la Fondation Pierre Gianadda à Martigny prouve la compétence des enseignants.

Henri Maître

P.-S. VU LE SUCCÈS RENCONTRÉ, L'EXPOSITION DES ARTISTES ENSEIGNANTS EST PROLONGÉE JUSQU'AU 18 FÉVRIER.

Tiré du N° de janvier 1979 de l'Ecole valaisanne. Publié avec l'aimable autorisation de son auteur, M. Henri Maître, professeur, à Sierre (VS).

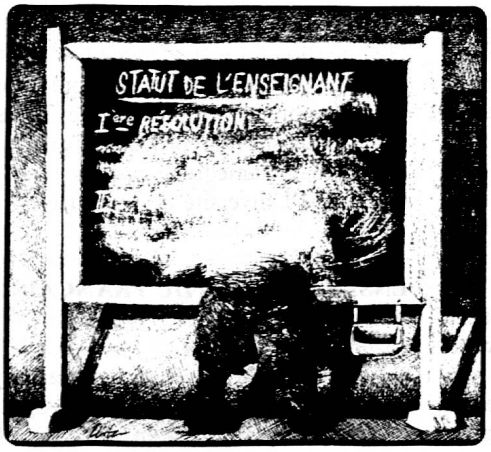

Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

Centre d'information

Ayant accompli une trajectoire de 19 ans avec la publication de plus de 65 travaux didactiques, presque tous épuisés, notre centre entre en veilleuse jusqu'à ce qu'une équipe de jeunes prenne la relève... C'est pourquoi le local de Vernier ne sera ouvert, dès 1979, qu'une fois par mois, soit le **dernier lundi, de 17 h. à 19 h.** L'animateur du centre, G. Gallay, sera à la disposition des collègues pour livrer ou expédier les travaux commandés, dont voici la liste:

1. **Sport I et II** pour les degrés 3 à 6 P. Saut avec appui - saut en longueur - saut roulé I Fr. 6.—, II Fr. 7.— l'ex.
2. **Histoire 4e.** Textes et illustrations Fr. 10.—.
3. **Utilisation d'ouvrages** de référence: pour les 4e, 5e, 6e P afin de leur faciliter l'emploi des 3 livres de base:
   - Dictionnaire Larousse (déb. et él.)
   - Mémento orthographique de Cl. Blois
   - Conjugaison française de S. Roller (à liquider), 53 p., A4 Fr. 5.—.
4. **Math moderne** et signaux routiers Fr. 3.—.
5. **Dicomath** (petit dictionnaire de math. mod. élémentaire) Fr. 10.—.

En outre, il nous reste un lot d'enveloppes transparentes **Cellux**, format carte à broder (le cent) Fr. 5.—.
– *Idem* A5 (le cent) Fr. 5.—.

COMMANDES PAR VERSEMENT AU CCP CENTRE D'INFORMATION DES INSTITUTEURS: 12 - 15155 GENÈVE.

Centre d'information des instituteurs 1241 Vernier

Service de placements SPR

Jeune Allemande, 15 ans, cherche famille cultivée avec enfants, de février à avril, où elle aiderait.
Eventuellement comme hôte payant. Leçons désirées.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE

Emissions «Ouvertures»

Sujets prévus pour l'ANNÉE DE L'ENFANCE 1979

24.1.79: **Fille - Garçon: une différence, deux destins.** Conditionnement par l'éducation et les normes sociales à un rôle et une fonction précis.

21.2.79: **Un enfant, un arbre.** Un exemple concret d'aide à l'enfance dans le tiers monde.

21.3.79: **Une infinie tendresse.** Film sur 2 enfants IMC.

18.4.79: **Enfants de famille incomplète** (divorce - veuvage - séparation - parents célibataires).

16.5.79: **L'enfant, l'adolescent et la communication familiale.**

13.6.79: **Action pour enfance défavorisée.** Quart monde - Aide à toute détresse en Suisse romande.

Septembre: **Droits et droits des enfants.** Dans le nouveau droit de filiation - Situation de l'enfant dans notre société.

Octobre: **L'art d'être grand-père.** Relations entre les générations.

Novembre: **Enfant battu et sa famille.**

Décembre: **L'enfant et la ville.**

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

au service de l'économie vaudoise depuis 1864

Siège: **Lausanne** rue Pépinet 1

Succursale: **Yverdon** rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

BIO-STRATH®

Fortifiants d'une valeur exceptionnelle pour la santé

- aident en cas de fatigue, nervosité et manque de concentration
- accroissent les forces de défense naturelle
- augmentent les facultés physiques et intellectuelles

Les comprimés sont idéals pour diabétiques, car sans sucre

L'efficacité de Bio-Strath est scientifiquement prouvée

Demandez notre brochure gratuite «Bio-Strath» + régime de 7 jours. Bio-Strath AG, case postale 8032 Zurich

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

18e pèlerinage biblique organisé par **l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL,** sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusalem.

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï de Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 17 au 29 mars 1979.

Vols de ligne SWISSAIR.

Prix forfaitaire: Fr. 2125.—.

Itinéraire et inscriptions:

RAPTIM S.A.
Agence de voyages
19, boulevard de Grancy
1006 LAUSANNE · Tél. (021) 27 49 27

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux